

**SECTEUR DE L'EMPLOI
2002/15**

Document de travail sur l'économie informelle

**Le secteur informel en Afrique
subsaharienne francophone:
vers la promotion d'un travail décent**

Soulèye Kanté

Bureau international du Travail, Genève

Copyright © Organisation internationale du Travail 2001
Première édition (année)

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Kanté S.
Le secteur informel en Afrique subsaharienne francophone
Genève, Bureau international du Travail, (2002)

ISBN 92-2-213517-2

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par email: pubvente@ilo.org ou par notre site web: www.ilo.org/pblns

Imprimé en Suisse

Avant-propos

Le présent document fait partie d'une série préparée sous les auspices de l'Equipe spéciale intersectorielle du BIT sur l'économie informelle en vue de la discussion générale de la 90^e session de la Conférence internationale du travail (CIT), à Genève, en juin 2002. Cette série comprend des analyses des tendances régionales, des études par pays et des études thématiques. La plupart tentent de dégager les tendances apparues ces dernières années et les facteurs à l'origine de l'expansion de l'économie informelle, non seulement dans les pays en développement, mais aussi dans les pays avancés et les pays en transition. Une attention particulière a été portée à l'incidence des phénomènes de mondialisation, de libéralisation, de privatisation, de migration et de réorganisation industrielle comme à celle des politiques macro-économiques.

Le lecteur constatera que presque tous les documents publiés dans cette série tentent de cerner le concept de «secteur informel» ou «d'économie informelle». Toutefois, comme le cadre conceptuel qui figure dans le rapport destiné à la CIT 2002¹ a été élaboré alors même que ces documents étaient en cours de rédaction ou d'achèvement, il n'a pas été possible de s'accorder par avance sur un concept unique.

Le présent document – *Le secteur informel en Afrique subsaharienne francophone* - a été préparé par Soulye Kanté, consultant. Il analyse la segmentation et l'hétérogénéité du secteur informel, la flexibilité de ses modes de fonctionnement et la nature des liens entre le secteur formel et le secteur informel. Il tente de montrer l'incidence de la mondialisation, des politiques macro-économiques et d'ajustement structurel, notamment la dévaluation du Franc CFA en 1994, sur l'économie informelle. Le rapport passe également en revue d'autres causes de l'informalisation de l'économie, en particulier le nombre très élevé des laissés-pour-compte du système scolaire, l'absence de débouchés pour les diplômés, l'influence des migrations internationales et l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cette revue est complétée par la description de quelques exemples pratiques d'initiatives visant à relever les normes sociales, augmenter l'emploi et améliorer la productivité dans le secteur informel.

L'évocation de l'Afrique francophone dans de nombreuses publications renvoie essentiellement à l'utilisation du français comme langue officielle dominante dans l'administration et la vie publique des États concernés. Cette référence occulte, par conséquent, la dynamique des particularismes sous-régionaux et ne tient donc pas compte d'un certain nombre de projets majeurs touchant à la construction d'ensembles économiques homogènes qui transcendent les différences linguistiques à l'intérieur du continent africain, à l'image de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Économique et Monétaire des États de l'Ouest Africain (l'UEMOA), de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), ou encore de la zone franc, pour ne citer que ceux-là.

L'Organisation internationale de la francophonie (OIF), fondée sur le partage d'une langue et de valeurs communes, compte à ce jour 55 États et gouvernements, dont 26 de l'Afrique

¹ Voir BIT: *Travail décent et économie informelle*, rapport VI, Conférence internationale du Travail, 90^e session, Genève, 2002.

subsaharienne.² L'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF), qui est l'opérateur principal de l'OIF, compte dans son organigramme un Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest et un Bureau Régional de l'Afrique Centrale.

Au total, ce rapport a tenté d'appréhender la problématique générale du secteur informel en Afrique subsaharienne francophone à partir d'informations disponibles sur les pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, et Togo, en faisant référence, chaque fois que cela s'avérait pertinent, à des sous-ensembles socio-économiques qui permettent de mieux éclairer les analyses en cours.

Ce rapport a été préparé sous la supervision de Josiane Capt, du Programme focal international sur les compétences, les connaissances et l'employabilité (IFP/SKILLS), et d'André Bogui, de l'Equipe multidisciplinaire de l'OIT pour l'Afrique sahélienne.

² Y compris 4 pays de l'Océan Indien et 4 pays lusophones ou hispanophones (Cap-Vert, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale et Saõ Tomé et Príncipe) qui sont membres à part entière de l'Agence intergouvernementale de la francophonie.

Table des matières

Avant-propos.....	iii
Liste des sigles et acronymes.....	vii
1. Introduction.....	1
2. Le secteur informel au 21 ^{ème} siècle: changements et évolution.....	4
2.1 Caractéristiques du passé et du présent du secteur informel.....	5
2.2 Questions de concept et de mesure du secteur informel.....	7
2.3 Amplitude et taille du secteur informel.....	10
2.4 Segmentation et hétérogénéité du secteur informel.....	12
2.5 Nature des liens entre le secteur formel et le secteur informel.....	15
2.6 Sous-groupes spécifiques: femmes, travail des enfants, migrants, personnes avec handicap.....	17
2.7 Impact de la mondialisation et des politiques macro-économiques sur le secteur informel.....	20
2.8 Autres causes sous-jacentes	22
3. Secteur informel et promotion du travail décent	24
3.1 Les orientations et mesures politiques	25
3.2 Programmes d'action et performances.....	27
<i>Droits et principes fondamentaux au travail.....</i>	27
<i>Entrepreneuriat et développement de la micro-entreprise</i>	31
<i>Développement des compétences dans le secteur informel.....</i>	33
<i>Développement de programmes et institutions de microcrédit et d'épargne.....</i>	36
<i>Protection sociale dans le secteur informel</i>	39
<i>Questions de sécurité et d'hygiène au travail.....</i>	42
<i>Organisation et représentation des travailleurs du secteur informel.....</i>	44
<i>Octroi d'espaces aménagés et de services de base pour le secteur informel.....</i>	49
4. Conclusion.....	51
Bibliographie	55

Liste des sigles et acronymes

AEMPE	Amélioration de l'environnement de la micro et petite entreprise
AIF	Agence internationale de la francophonie
AIM	Association internationale de la mutualité
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	Bureau international du Travail
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAAO	Confédération des artisans de l'Afrique de l'Ouest
CAPEN	Centre d'assistance et de promotion de l'entreprise nationale
CCAB	Comité de concertation des artisans du Burkina
CEDEAO	Comité économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
CLE	Comprendre l'entreprise
CMT	Confédération mondiale des travailleurs
CNQP	Centre national de qualification professionnelle
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
CREE	Créez votre entreprise
EGEF	Etats généraux de l'éducation et de la formation
EMAS	Equipe multidisciplinaire de l'OIT pour l'Afrique sahélienne
FENAB	Fédération nationale des artisans du Burkina
FENAG	Fédération nationale des artisans de Guinée
FENAP-CI	Fédération nationale des artisans professionnels de Côte d'Ivoire
FITTH	Fédération internationale des travailleurs du textile et de l'habillement
FMI	Fonds monétaire international
FNAM	Fédération nationale des artisans du Mali
FNAN	Fédération nationale des artisans du Niger
FPCT	Fédération des professionnels du cuir de Thiès
FRANI	Fédération régionale des artisans de Niamey
GERME	Gérez mieux votre entreprise
GIE	Groupement d'intérêt économique
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (coopération technique allemande)
IPEC	Programme international pour l'élimination du travail des enfants
MRDM	Mission pour la réglementation et le développement de la micro-finance
OIF	Organisation internationale de la francophonie
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OXFAM	Oxford Committee for Famine Relief
PACTE	Partenariat pour un artisanat compétitif par des transferts et échanges
PA-SMEC	Programme d'appui aux structures mutualistes d'épargne et de crédit
PIB	Produit intérieur brut
PHR	Partnership for Health Reform
PME	Petites et moyennes entreprises

PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PROMUSAF	Programme d'appui aux mutuelles de santé en Afrique
SEED	Stimuler l'emploi par le développement des petites entreprises
SFD	Systemes financiers décentralisés
SODIDA	Société du domaine industriel de Dakar
SONEPI	Société nationale d'études et de promotion industrielle
SOPROKA	Société de promotion de la gomme de Kaftan
SOSEPRA	Société sénégalaise de promotion de l'artisanat d'art
STEP	Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté
SYBCUCI	Syndicat des bouchers et charcutiers unis de Côte d'Ivoire
SYNACOIFTO	Syndicat national des coiffeurs et coiffeuses du Togo
SYNTACTO	Syndicat national des tailleurs et couturières du Togo
UCOPACI	Union des coopératives de promotion artisanale de Côte d'Ivoire
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMOA	Union monétaire ouest-africaine.

1. Introduction

Entreprise depuis bientôt trois décennies sous les auspices du BIT, la recherche sur le secteur informel s'est amplifiée avec la complexité du phénomène et l'intérêt qui s'attachent à sa maîtrise pour la définition de politiques et programmes de développement pertinents et adaptés.

Le secteur informel, antérieurement considéré à priori comme un «accident» transitoire du processus de construction d'une économie moderne dans les pays en voie de développement, a révélé par la suite une dynamique d'expansion et de renforcement de son rayon d'action qui fournit des raisons objectives de penser qu'il continuera durablement à occuper une part importante de la population active.

Cette tendance se vérifie particulièrement en Afrique, où le secteur informel absorbe 61% de la main-d'œuvre urbaine, et on estime qu'il est probablement à l'origine de plus de 93% des nouveaux emplois créés au cours des années 90.³

L'Afrique subsaharienne francophone regroupe 22 pays qui, nonobstant quelques particularismes nationaux, recouvrent des spécificités communes aux plans géopolitique, économique et sociologique, qui sont autant de facteurs d'extension et de consolidation de l'économie informelle. En effet, le lourd passif du legs de la colonisation, amplifié par les contre-performances économiques du modèle étatique postcolonial en vigueur un peu partout, et les résultats mitigés des politiques d'ajustement structurel qui leur sont consécutives, ont conjugué leurs effets pour consacrer la marginalisation et la paupérisation croissantes de larges couches de la population, qui initient des stratégies alternatives de survie faites d'activités précaires multifformes.

Dans le secteur artisanal, par exemple, le projet de programme communautaire en matière d'artisanat, à l'étude dans les sept pays francophones de l'Union Économique et Monétaire de l'Ouest Africain (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo), fait état d'un diagnostic qui révèle que ce secteur compte environ 4.580.000 travailleurs (artisans, compagnons et apprentis) qui s'activent dans des corps de métier dont le nombre varie de 91 à 171 d'un pays à l'autre.⁴

La dévaluation du franc CFA, intervenue en janvier 1994 dans les 13 pays africains de la zone CFA, a provoqué le renchérissement des produits importés et quelque peu dopé la demande adressée aux entreprises du secteur informel. De manière globale, le changement de parité du franc CFA a eu des effets positifs et/ou négatifs sur la consommation des biens et services, en fonction de la nature et du degré des relations existant entre les secteurs formel et informel de production de biens et services.

A l'heure de la libéralisation des échanges commerciaux et des flux financiers, de l'accélération du progrès technique et de sa diffusion - toutes choses qui structurent le processus de mondialisation - les pays de l'Afrique noire francophone, conscients et sensibles à ses effets sur la marginalisation

³ Les données sont tirées de "L'économie informelle en Afrique francophone", C. Maldonado et autres auteurs, p.4.

⁴ Programme Communautaire sur l'artisanat (UEMOA).

rampante du continent, se sont engagés dans des stratégies d'intégration économique et de solidarité internationale au sein d'organisations telles que l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ou la Commission économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Ces institutions sous-régionales, régionales ou internationales dont l'action s'inscrit dans une perspective d'élargissement de la production et des marchés nationaux ne suffisent pas toujours à lever les craintes des investisseurs privés dont l'attention se focalise sur la situation politique et les orientations des régimes en place dans les pays concernés.

De ce point de vue, les régimes autoritaires tendent à disparaître du paysage politique sans que le pari de la démocratie ne soit tout à fait gagné. Il semble toutefois acquis que les peuples et les dirigeants africains s'accordent à considérer qu'il n'y aura pas de démocratie politique sans démocratie économique. L'une n'est pas la condition de l'autre, elles ne peuvent se construire que conjointement. C'est la démocratie politique qui doit servir à corriger les injustices du marché, ou du moins à empêcher qu'elles ne se perpétuent. C'est elle aussi qui doit prévenir l'arbitraire de la part du pouvoir exécutif et créer les conditions de participation véritable des couches démunies de la population à l'œuvre de la construction nationale. Sous ce rapport, les acteurs à l'avant-garde du secteur informel s'engagent dans la création d'organisations de plus en plus représentatives de leurs intérêts matériels et moraux et investissent le champ politico-syndical pour constituer une force de proposition et de négociation capable de réaliser la prise en charge effective de l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail dans les politiques et programmes publics de développement économique et social.

Considérant l'ampleur, l'hétérogénéité et les multiples facettes du secteur informel dans les contextes nationaux, voire régionaux, les partenaires sociaux parties prenantes et acteurs institutionnels doivent se mobiliser et intégrer leurs approches de cette problématique complexe, dans le but de promouvoir un travail décent pour les hommes et les femmes, qui continueront durablement à s'employer dans ce secteur hégémonique dans les économies africaines.

Pour contribuer à l'édification des bases solides de ce partenariat, il est fondamental que les acteurs clés que sont les gouvernements, les partenaires sociaux, les agences bilatérales et multilatérales des Nations Unies, l'OIT et les ONG, etc. partagent une même appréciation du phénomène dans ses diverses composantes et manifestations et s'informent mutuellement sur les enseignements tirés de leurs expériences variées.

L'élaboration du rapport sur le travail décent dans le secteur informel des pays de l'Afrique subsaharienne francophone participe de cette entreprise. Il s'agit d'une synthèse de travaux, d'études, d'essais et de mémoires de plusieurs spécialistes en économie et en sociologie qui ont produit des analyses complémentaires et/ou contradictoires sur les dynamiques et les évolutions qui sont à l'œuvre dans l'extension rapide du secteur informel. La démarche adoptée empruntera une approche analytique multidimensionnelle pour passer en revue des aspects comme:

1. l'évolution historique du secteur informel, en d'autres termes les caractéristiques du passé et du présent, avec un accent particulier sur l'étude des tendances de la croissance, observées dans les différents contextes nationaux;

2. les problèmes de définition, autrement dit la difficulté à s'accorder sur l'envergure et les limites du secteur informel, à cerner ses dimensions, son potentiel humain et matériel, avec en point de mire les questions de mesure dont le traitement est des plus malaisés du fait de la faible disponibilité, voire dans certains cas, l'absence de statistiques fiables et exhaustives;
3. l'amplitude et la taille des activités informelles ainsi que leurs variations selon les pays étudiés;
4. l'analyse de la segmentation et de l'hétérogénéité du secteur informel, de la flexibilité de ses modes de fonctionnement et de la structure des activités qui le composent;
5. l'examen de la nature des liens entre le secteur formel et le secteur informel, de manière à repérer les complémentarités qui imposent de fonder désormais toute politique de croissance sur des mesures macro-économiques tendant à promouvoir l'intégration de ces deux secteurs de l'économie;
6. l'étude des caractéristiques de quelques sous-groupes spécifiques comme les femmes, les jeunes, les migrants et les personnes avec handicap;
7. l'analyse des divers aspects de la mondialisation et en particulier son incidence sur le secteur informel, et l'évaluation concomitante de l'impact sur ledit secteur des politiques macro-économiques et de l'ajustement structurel; et
8. la mise en exergue des autres causes sous-jacentes comme le chiffre effarant des laissés-pour-compte du système scolaire, l'absence de débouchés pour les diplômés, l'influence des migrations économiques internationales et l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui constituent ensemble des causes internes et externes d'expansion du secteur informel dans les différents pays.

Cette revue du secteur informel sera complétée par l'identification et la sélection de quelques exemples pratiques d'approches novatrices pour relever les normes sociales, augmenter l'emploi, améliorer la productivité, etc. Ces exemples ont été choisis de manière à inclure une large palette de politiques et de programmes de promotion du secteur informel à travers des aspects tels que :

1. l'analyse des progrès réalisés en matière de droits et principes fondamentaux au travail, comme l'étendue de la ratification et l'application des normes fondamentales dans le secteur informel ainsi que de toutes autres questions relatives aux droits de l'homme;
2. l'entrepreneuriat et le développement de la micro-entreprise et, plus généralement, les actions entreprises pour améliorer la productivité et la qualité du travail;
3. l'accès au développement des compétences pour promouvoir la mobilité et la diversification dans le secteur informel, par la formation continue des acteurs;
4. le développement de la micro-finance à travers l'implantation de programmes et d'institutions de microcrédit et d'épargne toujours plus nombreux;
5. l'élargissement des mécanismes de protection sociale, par le renforcement de volets aussi divers que la santé, la retraite, la lutte contre le chômage, la maternité, la garde des enfants, etc.; la mise en place de services sociaux sous-sectoriels spécialement conçus pour atteindre des groupes particuliers jusque-là non concernés; ainsi que les modes de promotion des programmes alternatifs développés dans ce cadre;
6. les initiatives centrées sur l'amélioration de la qualité du travail dans le secteur informel et, plus concrètement les formes et modalités de prise en charge des questions de sécurité et d'hygiène au travail;
7. l'organisation et la représentation des entreprises et travailleurs du secteur informel, en particulier le rôle des organisations professionnelles et des réseaux d'échanges, qui inscrivent

leur action dans une perspective de renforcement des capacités de représentation et de négociation dans le secteur artisanal notamment;

8. enfin, l'octroi d'espaces aménagés et de services de base pour le secteur informel, dans le cadre de la planification et de la gestion urbaine.

De plus, compte tenu de l'importance attribuée ici aux expériences concluantes réalisées dans les différents pays sous revue, il a été procédé, suivant les politiques et programmes de promotion retenus et pour chacun des volets ci-dessus identifiés, à une sélection d'études de cas de bonnes pratiques à partir de la documentation disponible sur les pays en question. Ces études de cas sont présentées sous forme d'encadrés.

Enfin, dans ses conclusions, le présent rapport relève la réelle volonté politique qui, depuis deux décennies, engage toute la région africaine dans une action transformatrice de la perception et des approches que les États concernés, les structures d'appui, les bailleurs de fonds et les acteurs eux-mêmes ont du rôle de l'économie informelle dans la croissance et le développement du continent.

2. Le secteur informel au 21^{ème} siècle: changements et évolution

Au cours des dernières décennies du XX^{ème} siècle, le secteur informel s'est non seulement maintenu, mais il a pris de l'ampleur et a aussi changé, tout comme le contexte économique mondial dans lequel il évolue.

Le profil et la dynamique du secteur informel varient selon les sous-régions et les pays, en fonction d'un certain nombre d'éléments caractéristiques, comme les types d'activités, les parts relatives des activités rurales et des activités urbaines; les effectifs des différentes catégories de travailleurs; les rapports entre activités traditionnelles et de subsistance et activités modernes et dynamiques; le pourcentage d'activités motivées par la pauvreté; la répartition du travail et du contrôle des ressources entre hommes et femmes; les forces économiques et sociales à l'œuvre.

L'ampleur du secteur informel et la diversité qui le caractérise dans la plupart des pays obligent l'État à faire un effort dans la définition de stratégies d'intervention qui tiennent compte à la fois du souci de promouvoir les acteurs et de la nécessité de contenir la croissance du secteur informel.

L'attitude des gouvernements et des acteurs institutionnels à l'égard du secteur informel a évolué. La volonté primaire de freiner son expansion a fait place à une certaine tolérance, voire à une volonté de l'appuyer. Globalement, il existe un très large consensus sur la nécessité d'améliorer les revenus et la productivité du secteur informel, de manière à faire reculer la pauvreté et à rapprocher les conditions économiques et d'emploi du secteur informel de celles du secteur formel.

La problématique du secteur informel, qui a acquis droit de cité au seuil du 21^{ème} siècle, se ramène essentiellement à la question de savoir comment le rendre performant en termes de résultats économiques et de promotion sociale des travailleurs.

2.1 Caractéristiques du passé et du présent du secteur informel

A l'origine, le secteur informel servait à désigner les activités de petite taille, essentiellement destinées à procurer des revenus de subsistance aux nouveaux citadins, produits d'un exode rural particulièrement important dans les années 70, marquées par un cycle de péjorations climatiques, de sécheresse, voire de désertification, en Afrique sub-saharienne notamment.

Par la suite, la notion s'est étendue à l'ensemble des petites activités qui, du fait de leur origine traditionnelle ou de leur caractère récent ou spontané, se sont démultipliées et consolidées en rapport avec le chômage endémique, en progression constante dans les différents pays africains confrontés à la crise économique et aux conséquences sociales des programmes d'ajustement structurel initiés sur le continent au cours des années 80 et 90.

Les travailleurs et opérateurs du secteur informel exercent, à titre indépendant ou dans un cadre convivial ou familial, des activités ayant des caractéristiques générales communes, à savoir: capital modeste, peu de main-d'œuvre qualifiée, accès limité aux marchés organisés et à la technologie, revenus faibles et irréguliers, conditions de travail médiocres; autrement dit, des activités qui échappent pour l'essentiel aux statistiques officielles et aux réglementations publiques et qui ne bénéficient point des systèmes classiques de protection sociale.

Crise économique et croissance urbaine constituent, assurément, les deux mamelles nourricières de l'expansion du secteur informel qui offre un cadre d'insertion socio-économique à des migrants saisonniers et autres agents économiques déflatés ou exclus du secteur moderne, qui y exploitent des unités de production de biens et services en vue de créer principalement des emplois et des revenus.

La dégradation continue des économies africaines a entraîné un accroissement considérable du niveau de pauvreté sur le continent. Selon l'édition 1997 du Rapport sur le développement humain du PNUD, près de 40% des 590 millions d'habitants de l'Afrique subsaharienne, soit 220 millions de personnes, sont en-dessous du seuil de pauvreté absolue. De fait, la pauvreté étend son emprise sur l'Afrique subsaharienne, où l'on estime que la pauvreté monétaire touchera la moitié des habitants à l'horizon 2000 (PNUD, 1997, p.2). Dans cette région, la dette extérieure a été multipliée par trois (2,8 précisément entre 1980 et 1996).⁵ Le service de la dette engloutit en moyenne 25% du PNB et 30% du produit des exportations, ce qui limite gravement la part des ressources que les gouvernements peuvent destiner à la lutte contre la pauvreté et à l'investissement pour améliorer les perspectives à long terme.

Dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, les taux de croissance du PNB sont constamment inférieurs aux taux de croissance démographique. La faible croissance du PNB est plus généralement une des principales caractéristiques économiques des pays de l'Afrique noire francophone, qui subissent les conséquences de la détérioration des termes de l'échange, de l'ajustement structurel et de la dévaluation. Ces facteurs ont cumulativement contribué à la montée du chômage et au développement concomitant du secteur informel. Entre 1975 et 1993, le poids du secteur informel s'est considérablement accru dans tous les pays, consacrant son rôle d'absorption de la main-d'œuvre excédentaire sur le marché du travail, dans le même temps où le secteur

⁵ Éric Toussaint: "La Bourse ou la vie: La Finance contre les peuples", pp 256-257, Éditions Luc Pire, Bruxelles, 1999.

moderne (public mais aussi privé) voyait progressivement ses capacités se réduire, au point que certains observateurs ont fait allusion à l'informalisation du secteur formel.

Par rapport à l'ensemble de la population active, la proportion de l'emploi informel varie de 6% au Burkina Faso à 36% en Mauritanie, en fonction essentiellement du taux d'urbanisation plus ou moins élevé, respectivement 25% et 50% dans les deux pays cités. La dimension urbaine du secteur informel est importante à souligner, dans la mesure où la part de la force de travail engagée dans le secteur informel urbain varie de 20 à 90% dans les pays francophones de l'Afrique subsaharienne, la moyenne se situant au-dessus de 50%.

L'urbanisation rapide dans les pays africains, outre les déséquilibres dans la répartition spatiale de la population qu'elle entraîne, avec notamment la macrocéphalie des villes capitales nationales, est aussi un facteur aggravant dans la précarisation des conditions de vie des populations, qui ne parviennent que peu ou pas du tout à satisfaire leurs besoins fondamentaux comme l'accès à l'eau potable, à la santé, à l'éducation, au logement, à la nourriture, à l'emploi, etc.

Entre 1980 et 1993, la population urbaine de l'Afrique subsaharienne a connu le taux de croissance le plus élevé du monde (4,8% par an).⁶ En 1994, les pays qui ont connu les taux d'urbanisation les plus élevés sont: le Congo (58%), la Côte d'Ivoire (43%), le Gabon (49%), le Sénégal (42%) et la République Centrafricaine (39%). Ceux qui ont les taux d'urbanisation les plus faibles sont: le Rwanda (6%), le Tchad (21%), le Burkina Faso (25%) le Niger (22%). Au total, le taux moyen d'urbanisation dans la région est de 28%.

Dans le milieu urbain, le secteur informel est à dominante tertiaire (commerce et services). Les activités de production (essentiellement manufacturières) y représentent généralement moins de 50% des effectifs. Dans des pays comme la Mauritanie, le Sénégal et le Tchad, cette prédominance du tertiaire informel est écrasante. La République Démocratique du Congo et le Burkina Faso se situent à un niveau intermédiaire avec 23% et 29% d'activités manufacturières, alors que le Mali et la Guinée se caractérisent par un secteur informel productif relativement important (47% et 37% respectivement).

Si l'on peut tenir désormais pour avérée la croissance considérable qu'a connu le secteur informel au cours des dernières décennies en termes d'actifs et d'emplois, on ne peut manquer de souligner la mutation fondamentale qu'il opère, passant d'un mode d'expression rural et traditionnel à un autre, urbain et tertiaire.

Le développement du secteur informel, rapporté à la croissance lente ou à la stagnation du PIB et à la décroissance du PNB par tête dans les pays africains ciblés, soulève une interrogation légitime à savoir: l'évolution du secteur informel ne correspond-elle pas simplement à des stratégies de survie et, à terme, sinon déjà aujourd'hui, à une marginalisation des économies africaines?

La problématique se pose dans les termes suivants: puisqu'un nombre toujours plus grand d'actifs entre dans le secteur informel alors que le produit augmente faiblement ou stagne, c'est donc que les revenus tirés des activités informelles procèdent davantage d'une simple redistribution que

⁶ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées retenues dans ce chapitre sont tirées de l'ouvrage de C. Maldonado et autres auteurs: "L'économie informelle en Afrique Francophone".

d'une création de ressources additionnelles. La forte concurrence qu'induirait des entrées massives dans le secteur serait encore exacerbée par la diminution brutale du pouvoir d'achat des salariés suite aux déflations d'effectifs, aux restructurations des entreprises et aux blocages des salaires décidés dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, ce qui comprime la demande solvable.

De ce double mouvement d'entrées massives et de restriction du pouvoir d'achat des ménages résulterait une marginalisation des acteurs du secteur informel. En somme, la concurrence tendrait à établir dans ce secteur un équilibre du minimum nécessaire de subsistance. De ce point de vue, le passé rejoint le présent d'un secteur informel marginal, de survie, peu capitalistique. Il convient dès lors de repenser le processus évolutif du secteur informel selon des stratégies de restructuration des activités fondées sur la créativité, la productivité et la compétitivité des produits et services offerts dans des créneaux porteurs de croissance.

2.2 Questions de concept et de mesure du secteur informel

La découverte du concept de secteur informel au début des années 70 a révélé les contours imprécis d'un phénomène économique de rupture, que les comptables nationaux et autres statisticiens du travail se sont efforcés de prendre en considération dans leurs estimations de certains ratios économiques. Les petites activités que ces techniciens rangeaient jusqu'alors dans le secteur dit «traditionnel» se trouvaient ainsi projetées dans le champ des conceptions de la population active. Les travailleurs indépendants et familiaux, n'ayant qu'à s'installer et à décider de travailler, fut-ce en étant sous-employés pour ne pas se trouver désœuvrés et/ou inoccupés, constituent l'effectif le plus important dans les activités informelles qui ont démontré un potentiel de croissance et une capacité de diversification insoupçonnés.

Pendant deux décennies (1970-1990), le concept de secteur informel nourrit ainsi de nombreuses polémiques et opinions contradictoires qui n'ont pas empêché les statisticiens et les organismes officiels de collecte de l'information économique de se lancer dans des enquêtes et des mesures du phénomène. Tandis que d'autres spécialistes de la recherche-action pour le développement, en mettant l'accent sur les nouvelles formes d'organisation sociale induites par le fonctionnement du secteur informel, tant dans la production que dans la consommation, en sont arrivés à l'élaboration d'un concept de positivation du phénomène qui renvoie à la notion d'économie populaire.

L'économie populaire occupe souvent, plus ou moins bien, les deux tiers des citoyens qui travaillent. Elle constitue le seul débouché immédiat pour la grande majorité des jeunes non scolarisés ou déscolarisés. Sans l'économie populaire, les difficultés des pauvres seraient beaucoup plus angoissantes. En effet, pour tous les besoins fondamentaux (se nourrir, se vêtir, acquérir ou élargir des aptitudes et des connaissances, avoir un logis, se soigner, circuler, communiquer, accéder à un minimum de confort, etc.) qui s'expriment à travers une très large demande de citoyens à pouvoir d'achat fort limité, il existe à côté de l'offre moderne une offre informelle prise en charge par l'économie populaire. A la fois productive et redistributive, l'économie populaire induit en outre des effets appréciables en termes d'intégration économique, de cohésion et de régularisation sociale, fonctions pour lesquelles l'État s'est précisément révélé défaillant, voire impuissant.

Le tissu multiforme d'activités marchandes et de pratiques sociales qui animent l'économie populaire porte en lui les ferments d'un renouveau culturel porté par une classe de petits entrepreneurs privés, dont l'action se fonde sur l'esprit d'initiative, la créativité, le travail indépendant et la mobilisation de ressources propres, autant de ressorts sur lesquels il convient de miser pour l'avenir. Mais ces attributs de l'économie populaire ne sauraient suffire à la promotion d'un essor économique lequel, pour être durable, nécessite des efforts soutenus de capitalisation, d'investissement, de progrès technologique et de normalisation pour faire face à la concurrence, toutes choses qui ne manqueront pas d'inscrire des pans entiers de l'économie populaire dans un processus de formalisation, autrement dit d'enregistrement et de réglementation générale.

La conceptualisation statistique du secteur informel s'est aussi inspirée de l'évolution économique et sociale du phénomène. C'est la Conférence internationale des Statisticiens du Travail qui a adopté en janvier 1993, à sa 15^{ème} session, une résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel.

La définition opérationnelle du secteur informel est destinée à en permettre l'observation statistique dans les pays où les micro et petites entreprises informelles jouent un rôle suffisamment important en termes d'emplois et de contribution au PIB, ce qui nécessite la prise en compte spécifique du secteur dans la modélisation macro-économique et les politiques sectorielles. Selon cette définition opérationnelle, le secteur informel est un sous-ensemble du secteur institutionnel des ménages en comptabilité nationale. Il est constitué par une fraction des entreprises individuelles, qui se distinguent des sociétés et quasi-sociétés en ce qu'elles ne tiennent pas un ensemble complet de comptes, et ne constituent pas des personnes morales distinctes des ménages dont elles dépendent.

Quels que soient le lieu d'exercice de l'activité, le degré d'utilisation du capital fixe, la durée de l'activité et le caractère principal ou secondaire de son exercice, sont rattachées au secteur informel les entreprises individuelles répondant aux critères suivants:

1. les entreprises familiales ou «entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte». Ce sont des entreprises qui n'emploient pas de salariés de manière continue; mais peuvent employer des aides familiaux et/ou des salariés occasionnels.
2. les micro-entreprises «ou entreprises d'employeurs informels». Il s'agit d'entreprises individuelles employant un ou plusieurs salariés de manière continue.

«D'une façon générale, le secteur informel peut être décrit comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division du travail et du capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme.

Les unités de production du secteur informel présentent les caractéristiques particulières des entreprises individuelles. Les actifs immobilisés ou autres utilisés n'appartiennent pas aux unités de production en tant que telles, mais à leurs propriétaires. Ces unités, en tant que telles, ne peuvent

réaliser d'opérations ou conclure de contrats avec d'autres unités, ni souscrire en propre des engagements. Les propriétaires doivent se procurer les moyens financiers nécessaires à leurs risques et périls et ils sont personnellement responsables sans limitation aucune de toutes les dettes et de tous les engagements souscrits aux fins de production. Les dépenses de production sont souvent indifférenciées de celles du ménage. De même, les biens d'équipement, comme les bâtiments et les véhicules, peuvent être indistinctement utilisés pour l'entreprise et pour les besoins du ménage.

Les activités exercées par les unités de production du secteur informel ne sont pas nécessairement réalisées avec l'intention délibérée de se soustraire au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale ou d'enfreindre la législation du travail, d'autres législations ou d'autres dispositions administratives. Par conséquent, le concept des activités du secteur informel devrait être différencié de celui des activités de l'économie dissimulée ou souterraine.»⁷

S'il est par essence difficile d'adopter une définition unique du secteur informel adaptée à toutes les perspectives de recherche (statistique, économique, sociologique ou juridique), cette définition est suffisamment fonctionnelle pour s'adapter aux différents contextes nationaux qui intègrent des variables relatives à la nature des activités, à la taille des entreprises (nombre d'employés ou de salariés) ou encore au chiffre d'affaires, etc. Par contre, si l'effort de conceptualisation est motivé par des préoccupations comptables, au sens fiscal du terme, il y a lieu de s'interroger quant à savoir s'il n'y a pas davantage intérêt à créer les conditions d'un dénombrement exhaustif des entreprises informelles et de leur personnel et/ou édicter une série de mesures suffisamment incitatives pour favoriser l'auto-enregistrement volontaire des travailleurs du secteur informel, par exemple.

L'essentiel des statistiques disponibles sur le secteur informel en Afrique est tiré d'extrapolations de données issues des recensements généraux de la population, qui s'effectuent en moyenne tous les dix ans, avec parfois quelque retard, ou d'enquêtes partielles à champ spatial circonscrit à quelques domaines d'activités du secteur informel. De ce point de vue, l'initiative d'un recensement général des artisans réalisé en 1992 au Sénégal pourrait être amplifiée et élargie à l'ensemble du secteur informel et répliquée, le cas échéant, dans les autres pays francophones de l'Afrique subsaharienne.⁸

⁷ Les passages entre guillemets sont de la 15^{ème} Conférence internationale des Statisticiens du Travail: Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel, Annexe II (Genève, BIT, 1993).

⁸ La publication en 1998, sous la direction de Carlos Maldonado du «Manuel méthodologique pour le recensement des établissements économiques informels» par le Département du développement des entreprises et des coopératives du BIT, constitue dans cette perspective une contribution remarquable.

2.3 Amplitude et taille du secteur informel

Pour bien comprendre la dynamique d'expansion du secteur informel dans les pays francophones de l'Afrique subsaharienne, il convient de présenter d'abord la population concernée et les variables qui lui sont rattachées, essentiellement la population active, la population urbaine, le chômage et l'emploi informel.

Tableau 1: Population totale et urbaine: évolution entre 1990-1994 pour quelques pays d'Afrique subsaharienne francophone

Pays	Population totale en millions en 1994	Population urbaine en % de la population totale en 1994	Croissance annuelle moyenne entre 1990-1994		
			Population Totale	Population Urbaine	Population Active
Bénin	5,3	41	2,9	4,9	2,7
Burkina Faso	10,1	25	2,9	11,5	2,0
Cameroun	13,0	44	3,0	5,3	2,9
Congo	2,6	58	3,1	5,1	2,7
Côte d'Ivoire	13,8	43	3,6	5,3	2,9
Gabon	1,3	49	3,2	5,1	1,9
Guinée	6,4	29	2,8	5,7	2,7
Mali	9,5	26	3,0	5,7	2,7
Mauritanie	2,2	52	2,5	5,5	2,7
Niger	8,7	22	3,2	6,9	3,0
République Centrafricaine	3,2	39	2,5	3,5	2,1
Rwanda	7,8	06	2,6	4,4	2,9
Sénégal	8,3	42	2,7	4,0	2,6
Tchad	6,3	21	2,5	3,5	2,7

Source : "L'économie informelle en Afrique Francophone", C. Maldonado: extrait composé: Tableau 2.1. p. 50.

Entre 1990 et 1994, la croissance moyenne annuelle de la population totale des pays étudiés varie de 2,5% au Tchad, en République Centrafricaine et en Mauritanie, à 3,6 % en Côte d'Ivoire. La croissance moyenne de la population active est partout inférieure à celle de la population totale, sauf au Tchad. Il s'agit là d'une exception, puisque dans tous les autres cas le taux d'activité a tendance à diminuer pour deux raisons: la croissance démographique et les progrès en matière de

santé qui augmentent l'espérance de vie contribuent à réduire la part de la population potentiellement active (15-64 ans).

La population urbaine croît en moyenne plus rapidement que la population totale, avec une pointe de 11,5% par an au Burkina Faso, où le taux d'urbanisation atteignait 25% en 1994. Mais le Congo présente la proportion la plus élevée avec 58% de la population qui habite en ville. Le dynamisme de la croissance urbaine qui n'épargne aucun pays est à mettre sur le compte des mouvements migratoires, et singulièrement de l'exode rural dont le taux de croissance atteignait 1,4% en 1990 au Burkina Faso, alors que la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne francophone se situe à 0,5% par an.

Les crises structurelles du secteur agricole dans les pays africains ont eu pour effet de favoriser l'exode rural, qui déverse des contingents de ruraux, à la recherche d'un premier emploi dans le milieu urbain où ils rejoignent des vagues de chômeurs et de déflatés du secteur moderne victimes des politiques d'ajustement structurel.

Pour les uns et les autres, l'emploi informel constitue la seule alternative au chômage, ce qui se traduit par la massification des effectifs du secteur informel, qui représente environ 60% de la population active en Afrique. A noter par ailleurs que, selon les estimations du BIT, le nombre de chômeurs urbains en Afrique devait tripler au cours de la décennie 1990-2000 et passer de 9 à 28 millions de personnes, soit un taux de chômage de 31%.

Tableau 2: Le secteur informel en proportion de l'emploi non agricole entre 1980 et 1990

Pays	Taux d'emploi dans le secteur informel	
	1980	1990
Bénin	86,0	92,8
Burkina Faso	70,0	77,0
Niger	62,9	-
Sénégal	76,0	-
Mali	63,1	78,6
Mauritanie	69,4	75,3
Tchad	-	74,2
Afrique subsaharienne	66,5	73,7

Source : Charmes J. (1998) *Informal Sector, Poverty and Gender*, World Development Report 2001.

Le secteur informel est parvenu en 1990 à représenter près des trois quarts de la population active non agricole en Afrique subsaharienne, contre plus des deux tiers une dizaine d'années auparavant. Dans les huit pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), le secteur informel représenterait en fonction des définitions nationales entre le quart et la moitié du PIB. Dans ces mêmes pays, pour un PIB estimé en 1998 à 27.000.000 de dollars US, cette proportion se situerait entre 45 et 75%. En Côte d'Ivoire, l'Observatoire de l'emploi, des métiers et de la formation a estimé en 1995 à 1.628.500 le nombre de personnes travaillant dans le secteur informel, soit 78% des actifs occupés hors secteur agricole.

Mais il convient de remarquer que la croissance du secteur informel est en général plus extensive qu'intensive, c'est-à-dire que le nombre d'unités économiques a tendance à augmenter, alors que l'emploi en leur sein n'augmente que très faiblement. Ce sont, le plus souvent, des entreprises individuelles qui n'emploient au plus qu'une personne, dans des activités relevant du secteur tertiaire notamment, lesquelles sont dominantes dans la répartition sectorielle des activités. La composante production, moins représentée, crée cependant davantage d'emplois en moyenne.

Au Sénégal, par exemple, le secteur tertiaire pourvoit certes 63,4% des emplois, mais l'emploi moyen par unité économique n'y est que de 1,1 contre 4,5 dans le secteur secondaire.⁹ Le phénomène de la prolifération des établissements informels de petite taille se traduit par des risques de saturation du marché avec, comme conséquence, des possibilités de réduction des gains et de la croissance économique des activités.

Le secteur informel, selon la part des emplois qu'il génère, sa contribution au PIB, les revenus qu'il distribue et la satisfaction des besoins qu'il assure en tenant compte du niveau de revenu et du pouvoir d'achat de la population, joue un rôle essentiel dans l'économie des pays de l'Afrique subsaharienne francophone. L'analyse du secteur informel dans sa dimension économique est nécessaire mais insuffisante pour en cerner l'ampleur et la globalité, qui intègrent des aspects anthropologique, social et culturel. Le secteur informel est l'expression objective de l'existence d'une dynamique des besoins, de la demande. Car, comment créer des activités, fussent-elles de subsistance, donc réaliser une production de biens et services dont la demande n'existerait pas?

L'existence en amont de cette dynamique des besoins en produits et services nécessaires, voire indispensables et inaccessibles au niveau du secteur moderne, pour de larges couches de la population à faible revenu, crée justement en aval cette dynamique de l'offre de la production informelle. La segmentation et l'hétérogénéité des activités informelles constituent ainsi une réponse adaptée du secteur informel aux exigences d'un marché segmenté, en fonction des revenus des différentes couches sociales qui se dégradent, particulièrement dans les centres urbains où l'on observe une pauvreté grandissante.

2.4 Segmentation et hétérogénéité du secteur informel

La problématique de la segmentation et de l'hétérogénéité du secteur informel est historiquement à la base des efforts de définition et de caractérisation entrepris pour la maîtrise de ce phénomène extensible et prolifère.

Au regard des activités qui le composent et que l'on a tenté de circonscrire à partir de nombreux critères d'inclusion et/ou d'exclusion, et des relations d'emploi et de travail qui y ont cours, le secteur informel présente de multiples facettes. On retient surtout que le secteur informel regroupe principalement des unités de production de biens et services et des activités précaires de subsistance qui répondent à un besoin de survie.

En termes de classification, les activités informelles recouvrent l'essentiel de l'activité agricole et une part prépondérante des activités urbaines de commerce, de transport, de services, d'artisanat et même souvent de la petite industrie manufacturière.

⁹ Estimation tirée du 9^{ème} Plan de Développement Économique et Social (1996 –2000).

Dans les pays de l'Afrique subsaharienne francophone, le secteur tertiaire (commerce et transport) est dominant du point de vue des actifs employés; mais l'artisanat, avec jusqu'à 171 corps de métiers répertoriés au Mali, est largement majoritaire sur le plan du nombre d'activités couvertes.

L'activité artisanale, qui peut être définie comme une activité d'extraction, de production, de transformation de biens et/ou de prestation de services, grâce à des procédés techniques dont la maîtrise requiert une formation pratique notamment, se réalise dans les sept branches d'activités suivantes: Alimentation, Bâtiments et Connexes, Bois et Ameublement, Métaux et Construction Métallique, Habillement, Cuir et Textiles, Hygiène et Soins Corporels.

Les métiers artisanaux peuvent être répartis en trois catégories: l'artisanat de production, l'artisanat de service et l'artisanat d'art. L'artisanat de production, qui englobe les activités de production de biens de consommation courante, occupe une proportion de 68% du total des 120 corps de métiers recensés au Sénégal, contre respectivement 19% et 13% pour l'artisanat de service et l'artisanat d'art.

Les produits de l'artisanat de production et de service visent essentiellement le marché local, tandis que ceux de l'artisanat d'art sont, dans la majorité, destinés à l'exportation ou à satisfaire la demande touristique.

Les diverses modalités d'organisation de la production et de l'emploi dans le secteur informel correspondent d'autre part à différents groupes d'acteurs et de travailleurs.

Selon la Résolution adoptée à la 15^{ème} session de la Conférence internationale des Statisticiens du Travail en janvier 1994, la main-d'œuvre du secteur informel se répartit ainsi en trois catégories:

- a. les propriétaires ou exploitants de micro-entreprises qui occupent quelques salariés avec ou sans apprentis;
- b. les personnes travaillant à leur propre compte, à savoir les travailleurs indépendants proprement dit, les marchands et les petits paysans;
- c. les salariés occasionnels ou à plein temps comprenant les travailleurs non rémunérés, les travailleurs à domicile et les domestiques.

Toutefois, cette classification des travailleurs du secteur informel ne rend pas pleinement compte de la complexité de la situation. Dans les faits, on note une mobilité constante entre différentes catégories et même entre différents métiers en fonction de l'époque, de la situation économique et des besoins du moment. Il peut arriver, par exemple, qu'un travailleur quitte la micro-entreprise qui l'employait pour se mettre à son propre compte, devenant ainsi un micro-entrepreneur indépendant; de même qu'une personne peut exercer à la fois plusieurs activités. Dans les zones rurales, nombreux sont les petits exploitants qui complètent leur activité agricole par un travail non agricole de saison ou de contre-saison, le plus souvent en ville, à la faveur de l'exode rural.

Au total, la structure du secteur informel est très hétérogène avec à la fois des travailleurs très souvent pauvres au bas de l'échelle et des entreprises qui, au sommet de cette même échelle, distribuent des revenus supérieurs ou voisins de ceux des travailleurs du secteur formel de

l'économie. Certaines parties du secteur informel sont dynamiques, capables de se développer et de créer des revenus et des emplois viables et durables. Il existe de nombreux exemples de micro et petites entreprises performantes qui étaient à l'origine de petites activités informelles. Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de relever l'imbrication des secteurs formel et informel dans l'échange de personnels qui cultivent opportunément des relations de complémentarité des revenus tirés de ces deux secteurs, en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie, dans le contexte des économies sous ajustement en Afrique.

2.5 Nature des liens entre le secteur formel et le secteur informel

Les liens entre le secteur informel et le secteur formel sont multiformes, compte tenu de la grande diversité des activités informelles, autant par la nature que par la forme d'organisation au sein d'une même activité.

S'agissant de la nature, les activités informelles existent pratiquement dans l'ensemble des secteurs socio-économiques (agriculture, éducation, santé, transport, commerce, artisanat de production, services). Il y a une grande diversité au sein d'une même activité informelle. Ainsi, dans le commerce, le marchand à la sauvette n'a rien à voir avec le commerçant grossiste dans les différents processus de leurs activités (financement, niveau d'investissement, approvisionnement, nombre d'emplois, niveau du chiffre d'affaires). Malgré cette diversité, quelques grands domaines ressortent dans les liens entre le secteur formel et le secteur informel de l'économie: l'approvisionnement, les flux de financement, les flux de main-d'œuvre, la concurrence, la sous-traitance.

Il convient cependant de faire remarquer qu'il est malaisé de procéder à une délimitation précise entre l'informel et le formel du fait qu'il existe un continuum entre les deux secteurs. En effet, il y a de plus en plus d'acteurs qui interviennent à la fois dans l'informel et dans le formel; d'autre part, de nombreuses activités s'exercent à la fois de manière informelle et formelle, dans le transport et le commerce notamment.

Trois cas de figure peuvent être identifiés: i) il peut exister des liens généraux entre le formel et l'informel; ii) certains acteurs interviennent à la fois dans le secteur formel et dans le secteur informel; enfin iii) certaines activités ne sont ni tout à fait informelles, ni tout à fait formelles: on peut les qualifier de semi-formelles.

Liens généraux entre le secteur formel et le secteur informel

- Une caractéristique importante des liens entre le secteur formel et le secteur informel est la fonction d'approvisionnement qui lie le second au premier.

Ainsi, la plupart des activités informelles s'approvisionnent auprès du secteur formel. Il s'agit à la fois des activités de production, de commerce et de services. Pour les activités de production et de service, l'approvisionnement consiste essentiellement à l'achat de matières premières, alors que pour le commerce, il s'agit de l'achat pour la revente.

Dans le domaine du commerce informel, il y a un phénomène qui s'est développé rapidement ces dernières années. Il s'agit de vendeurs ambulants au service d'un vendeur principal, qui arpentent

les rues des villes africaines et proposent directement divers produits (alimentaires, manufacturiers) aux passants et aux automobilistes à l'arrêt. Ils fixent des prix légèrement supérieurs à ceux du vendeur principal et, en cas de vente, bénéficient de la marge réalisée.

Les vendeurs ambulants se trouvent dans une situation sociale très précaire: ils peuvent rester longtemps sans vendre un seul produit. De plus, ils sont assez souvent victimes de rafles et autres tracasseries policières.

Les opérateurs économiques du secteur formel se plaignent régulièrement de la concurrence déloyale que leur livre le secteur informel commercial en milieu urbain. La friperie, qui peut être plutôt considérée comme une activité semi formelle, et qui s'est rapidement développée ces dernières années dans la plupart des pays africains, livre aussi une concurrence importante au secteur textile moderne. Le commerce informel est souvent incriminé dans les importations frauduleuses de produits manufacturés. Outre le manque à gagner considérable que cela pose aux États africains, cette situation engendre des préjudices importants pour les entreprises commerciales structurées et l'industrie locale, qui doivent s'acquitter des charges sociales et fiscales, conformément à la réglementation en vigueur.

- Dans le domaine du financement, les relations entre le secteur formel et le secteur informel sont très importantes, même si c'est le secteur formel qui en bénéficie le plus, car mobilisant une bonne partie de l'épargne informelle, alors que dans le même temps, les acteurs du secteur informel ne bénéficient que d'une faible partie du crédit formel.

L'essentiel de l'épargne informelle est déposée dans les banques. De nombreux micro-entrepreneurs du secteur informel disposent ainsi d'un compte bancaire. Il en est de même pour les membres des tontines, mais aussi des caisses populaires d'épargne et de crédit.

Dans le secteur informel, il y a aussi une pratique courante de garanties et cautions mutuelles déposées auprès des banques. Ceci peut éventuellement permettre aux déposants de bénéficier de crédits formels. Mais, dans l'ensemble, le secteur bancaire accorde peu de crédits aux acteurs de l'informel. Ces derniers continuent à financer l'essentiel de leurs activités dans le cadre de leurs propres réseaux (prêt familial, épargne personnelle, appui parental, tontine, caisse ou mutuelle d'épargne et de crédit). Une meilleure organisation des relations entre le secteur bancaire et les circuits de financement informel serait réciproquement bénéfique aux deux secteurs et permettrait ainsi de développer davantage les potentialités des acteurs de l'informel.

- Dans le domaine de la main-d'œuvre, les flux sont plus importants du formel vers l'informel. Cela s'explique essentiellement par le fait que la majorité des déflatés du secteur moderne (public et privé) se reconvertissent dans le secteur informel. Il en est de même des laissés-pour-compte du système conventionnel d'enseignement et des diplômés qui ne parviennent pas à s'insérer dans le secteur moderne. Cet apport de main-d'œuvre qualifiée en provenance du secteur moderne peut être bénéfique pour le secteur informel, car il permet de concevoir et de réaliser des produits de qualité.

En sens inverse, les flux de l'informel vers le formel ne sont pas encore très développés. Il n'est pas rare cependant de voir des apprentis trouver des emplois qualifiés dans le secteur moderne

après leur formation. Mais, compte tenu de la rareté des emplois dans le secteur formel et de l'insuffisance des qualifications professionnelles de la plupart des acteurs de l'informel, ceux-ci ont peu de chance de trouver des emplois dans le secteur moderne.

- La sous-traitance est assez représentative des relations de complémentarité qui peuvent exister entre le secteur formel et le secteur informel. C'est une pratique qui se développe au niveau de certaines activités de production, de bâtiment et travaux publics et de services. Elle s'explique essentiellement, d'une part, par le fait que les artisans n'ont pas souvent la capacité de réaliser de gros marchés et, d'autre part, par le fait que les grands entrepreneurs qui gagnent un marché important préfèrent, par souci d'efficacité et de réduction des charges, en sous-traiter une partie.

Le développement de la sous-traitance pourrait ainsi constituer une des réponses aux problèmes de débouchés auxquels font face les artisans. Il faudrait cependant qu'ils améliorent la qualité de leurs prestations dans le cadre de la sous-traitance et que les principaux maîtres d'œuvre rémunèrent davantage les marchés qu'ils sous-traitent. Il faudrait surtout une croissance de la demande.

Le cas des acteurs qui interviennent à la fois dans le formel et dans l'informel

Dans les pays africains, c'est un phénomène massif qui touche plus particulièrement l'ensemble du secteur public moderne (santé, éducation, réalisation d'infrastructures). La plupart des fonctionnaires, parallèlement à leurs activités professionnelles, exercent dans l'informel des activités similaires. L'importance de ce phénomène s'explique en grande partie par la faiblesse des revenus qui ne permettent pas une satisfaction correcte des besoins de base, particulièrement depuis la dévaluation du franc CFA. Cette pratique pénalise beaucoup l'État et la population dans la mesure où la plupart de ces fonctionnaires ne font pas normalement leur travail et, plus grave, nombre d'entre eux font supporter à l'État le coût de leurs activités informelles (par l'utilisation des moyens logistiques et de fonctionnement mis à leur disposition).

La deuxième catégorie d'acteurs est constituée des agents de l'État ou du secteur privé qui investissent dans des activités informelles pas forcément liées à leurs activités professionnelles. Ces acteurs sont également guidés par le souci d'accroître leurs revenus. Ils financent de telles activités, soit avec leur épargne, soit grâce à un financement bancaire. Ils en confient la gestion à un parent ou à un proche. Les activités qu'ils ciblent le plus sont celles qui ne sont pas encore saturées et qui sont en rapport avec les nouvelles technologies (services d'informatique, de secrétariat, cybercafé, télécentre).

L'imbrication organique des activités formelles et informelles est quasi permanente. Qu'il s'agisse des relations commerciales ou de la sous-traitance, de la détermination de l'évolution des secondes par les dépenses du revenu issu des premières, ou encore de la circulation des travailleurs d'un secteur à l'autre. Bien des activités classées comme formelles recèlent des poches d'informalité qui se développent en rapport avec la stratégie généralisée d'externalisation et de sous-traitance auxquelles recourent certaines grandes entreprises, ce qui contribue à l'informalisation de la production et de l'emploi, avec des conséquences sur la protection réglementaire des travailleurs, et surtout des travailleuses.

Le cas des activités semi-formelles

De nombreuses activités dites informelles ne le sont pas totalement. Certaines disposent d'un local fixe et paient la patente. Le non-respect de la réglementation concerne surtout les aspects sociaux et fiscaux, ainsi que les conditions d'exercice d'une activité. Les entreprises totalement informelles sont très rares et concernent le plus souvent les vendeurs ambulants qui ne disposent pas de local fixe.

Certaines activités informelles ont un niveau élevé de formalité. Il s'agit pour l'essentiel d'activités artisanales et commerciales. Ainsi, la plupart des artisans et des commerçants disposent d'une carte professionnelle, sont immatriculés au registre du commerce ou au registre des métiers, et paient également certaines taxes. Leur principal problème réside dans le non-respect des réglementations sociales et fiscales.

Le cas du transport informel est également significatif en Afrique francophone où la majorité des transporteurs disposent de papiers tout à fait en règle. Le handicap principal reste ici encore le respect de la réglementation sociale.

Bien que jusqu'à présent cela soit un phénomène limité, de plus en plus d'entreprises modernes exercent une partie de leurs activités dans l'informel par le biais de petites filiales qui leur permettent d'échapper à la réglementation fiscale et sociale.

2.6. Sous-groupes spécifiques: femmes, travail des enfants, migrants, personnes avec handicap

La composition de la population active dans les pays africains fait ressortir certains sous-groupes présentant des spécificités dans leur situation sociale, leurs domaines d'intervention, leurs stratégies et dynamiques d'évolution et, plus généralement, leur rôle dans le processus de développement économique et social. Les sous-groupes les plus importants sont les femmes, les enfants en activité professionnelle, les migrants et les personnes avec handicap.

Les femmes

En Afrique francophone, les femmes font partie des couches sociales les plus touchées par la crise économique. Ceci se traduit par une féminisation accrue de la pauvreté, aggravée par certaines discriminations en matière d'accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé et au logement.

Les charges familiales courantes (éducation des enfants, grossesse) qui pèsent sur elles ainsi que l'essentiel des travaux domestiques qui peuvent être très épuisants en milieu rural où les femmes effectuent le plus souvent des travaux de collecte de bois de chauffe, de puisage de l'eau et parfois d'assistance à leur mari dans les activités agricoles, constituent d'autres handicaps.

Face à ces contraintes multiples, les femmes ont mis en oeuvre des stratégies variées pour faire face à la crise et également pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie de leurs enfants et de leur famille. C'est dans le secteur informel qu'elles se sont investies le plus massivement,

davantage par manque d'alternative que par choix délibéré. Elles ont ainsi contribué en grande partie à la croissance rapide du secteur informel, notamment dans certaines activités commerciales (restauration, vente de fruits et légumes, vente de poisson), artisanales (teinture, confection, couture) et de services (travaux domestiques).

Leurs formes d'organisation varient le plus souvent en fonction de la nature de l'activité (unités individuelles pour les activités commerciales, groupements pour les activités artisanales). Les principales activités informelles dans lesquelles les femmes se mobilisent sont caractérisées par leur faible niveau d'équipement. De même, le niveau scolaire et de qualification professionnelle de la majorité des femmes de l'informel n'est pas assez élevé. Il convient aussi de faire remarquer que les revenus générés par les activités des femmes complètent généralement ceux des maris pour la satisfaction des besoins familiaux, d'autant plus qu'avec les licenciements massifs opérés dans le secteur moderne de nombreux ménages en Afrique sont uniquement gérés par des femmes chefs de ménage. Il demeure cependant que la situation des femmes dans le secteur informel est plus précaire que celle des hommes, notamment en termes de revenus et de protection sociale.

Les activités domestiques des femmes constituent un exemple significatif d'adaptation à la crise socio-économique, en milieu urbain. En contrepartie de leurs travaux, les «bonnes», généralement issues du milieu rural, sont payées en nature et en espèces. Les faibles rémunérations sont parfois compensées par des avantages en nature (nourriture et parfois hébergement), qui leur sont accordés par des ménages à revenu moyen ou plus ou moins aisés.

Le financement informel est un autre domaine dans lequel les femmes sont également très actives. Le problème relatif à l'accès au financement conventionnel touche davantage les femmes qui ont plus de difficultés à accéder à la propriété foncière. En réaction, elles ont développé des stratégies autonomes d'épargne et de financement informels. Les tontines constituent les formes les plus fréquentes d'épargne et de financement pour les femmes. Ces associations sont organisées sur la base des relations de voisinage ou professionnelles et sous forme de groupement. Des cotisations collectives sont versées selon une périodicité bien déterminée (hebdomadaire, mensuelle), au profit d'un membre du groupement. Ce système permet ainsi à de nombreuses femmes d'avoir une épargne et de financer les événements sociaux et/ou leurs activités informelles. Mais, face au besoin ressenti de disposer de fonds plus substantiels pour mettre en oeuvre des activités économiques et sociales plus ou moins importantes, l'option a été prise de se lancer dans la constitution de caisses mutuelles d'épargne et de crédit, pour contourner les limites et les difficultés de gestion pérenne des tontines.

Au total, les activités des femmes dans les domaines qu'elles ont traditionnellement occupé se sont renforcées en même temps qu'elles ont commencé à exercer d'autres activités jusque-là dominées par une présence masculine. C'est ainsi que l'on note l'entrée remarquable de jeunes filles dans des processus d'apprentissage de métiers artisanaux tels que: la mécanique générale, la bijouterie, la réparation électronique, la couture confection, etc., alors que des femmes adultes s'adonnent de plus en plus au commerce itinérant dans les marchés hebdomadaires qui se tiennent régulièrement d'un quartier à l'autre, d'une ville à l'autre, d'une région à l'autre.

Le travail des enfants

L'importance du travail des enfants constitue une caractéristique importante dans le secteur informel. Certes, c'est un phénomène qui s'est développé ces dernières années à travers le monde, mais il se manifeste d'une façon remarquable en Afrique. L'ampleur de ce phénomène dans le secteur moderne reste encore limitée, mais il est de plus en plus visible dans certaines branches comme la pêche, le textile, l'agro-industrie qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre enfantine sous-qualifiée. Les différentes réglementations qui interdisent le travail des enfants ne sont pas toujours respectées, notamment dans le secteur informel où ce phénomène est plus massif. Les principales causes socio-économiques en sont:

- l'insuffisance des capacités d'absorption du système conventionnel d'enseignement fait que la majorité des enfants n'ont pas la possibilité d'être scolarisés et se retrouvent ainsi dans le secteur informel, soit en situation d'apprentissage, soit en tant que travailleurs à leur compte ou pour le compte d'un autre acteur de l'informel;
- l'aggravation de la pauvreté, de telle sorte que la plupart des chefs de ménage ne sont pas en mesure d'assurer les besoins sociaux de leur famille; c'est pourquoi de nombreux enfants se retrouvent dans le marché informel du travail (porteurs aux abords des marchés, laveurs de voitures, cireurs, employés dans le transport informel);
- la crise dans le secteur moderne qui pousse de nombreux employeurs à rechercher une main-d'œuvre certes peu qualifiée, mais bon marché.

Les enfants au travail vivent des situations sociales particulièrement difficiles qui influent négativement durant toute leur existence. Ils font ainsi systématiquement l'objet d'une exploitation, en faisant des travaux trop pénibles pour leur âge, des horaires très contraignants pour des rémunérations faibles et irrégulières. Ils ne bénéficient d'aucune protection sociale et sont exposés à toutes sortes de risques (accident, maladie). Ces enfants se retrouvent dans de nombreuses activités informelles comme l'artisanat de production, les services de réparation et le commerce ambulancier, laissés à eux-mêmes, sans un encadrement social adéquat.

Un autre phénomène apparenté, et qui s'est développé ces dernières années, concerne les enfants mendiants dans les écoles coraniques. Dans de nombreux pays africains où l'islam est prédominant, l'éducation religieuse des enfants se fait dans des conditions très difficiles. Des chefs de ménage souvent très pauvres placent leurs enfants dans une école coranique, sous l'autorité d'un marabout enseignant. Ce dernier, en contrepartie de la formation qu'il dispense aux enfants, les met en demeure d'aller mendier de la nourriture et de l'argent. C'est avec le produit de cette aumône que le maître enseignant assure les charges de sa propre famille, ainsi que celles des enfants. Ceux-ci vivent ainsi dans des conditions de logement et de nourriture très précaires et sont exposés à toutes sortes de maladies. Les désertions et autres fugues répétées installent certains d'entre eux définitivement dans la délinquance, alors que d'autres parviennent quand même à s'insérer dans le secteur informel.

Les migrants

Les migrants constituent dans de nombreux pays africains une composante non négligeable de la population active. Les migrations entre pays sont assez importantes et s'expliquent à la fois par

des raisons économiques et politiques. Parmi les pays d'Afrique francophone qui reçoivent le plus de migrants, on compte le Gabon et la Côte d'Ivoire, et dans une moindre mesure le Sénégal et le Congo. Il s'agit essentiellement de migrants économiques, même s'il y a eu ces dernières années des déplacements massifs de population dans certains pays africains pour des raisons politiques (Mauritanie, Guinée, Rwanda, Burundi, République démocratique du Congo, etc.).

Au départ, les migrants ont pour objectif de s'installer provisoirement dans un pays africain, avant de s'exiler, quand ils en ont la possibilité, en Occident et en France en particulier. Cependant, avec les restrictions importantes en matière d'octroi de visas en France, la plupart des migrants finissent par s'établir définitivement dans un pays africain. Ils s'installent dans les grandes villes et contribuent ainsi à l'accroissement rapide des populations urbaines des pays d'accueil. Auparavant, la plupart des migrants laissaient leur famille dans leurs pays d'origine, leur envoyaient de l'argent de temps en temps et allaient également y passer leurs vacances. Actuellement, la plupart des migrants vivent avec leur famille dans le pays d'accueil.

De nombreux migrants se marient avec une ressortissante de leur pays d'accueil. Les migrants n'ont également pas d'autre alternative que de s'insérer dans le secteur informel, notamment dans le commerce, les services et l'artisanat. Leurs conditions de vie et de travail sont encore plus difficiles que celles des travailleurs informels nationaux. Ils font l'objet de menaces fréquentes et de tracasseries administratives et paient très souvent des taxes importantes qui les privent d'une bonne partie de leurs revenus. Exposés du fait de leur situation irrégulière d'émigrés, mais aussi de leur activité informelle - par laquelle ils livrent une vive concurrence aux nationaux - de nombreux émigrés sont souvent dépossédés de tous leurs biens et refoulés vers leur pays d'origine, sans compter les actes xénophobes gratuits dont ils sont l'objet.

Ils vivent ainsi dans des conditions sociales et de travail extrêmement précaires et ne peuvent compter, en cas de problème social, que sur l'appui des membres de leur communauté. Cette situation les pousse cependant à plus de créativité et de dynamisme et à réaliser des produits de qualité, qui s'ajustent à l'évolution de la demande. Les émigrés exercent ainsi un effet d'entraînement favorable sur les autres acteurs informels qui feront davantage d'efforts pour conserver leurs parts de marché.

Les personnes avec handicap

De nombreux pays africains ont mis en oeuvre des politiques en vue de favoriser une meilleure insertion sociale et professionnelle des personnes avec handicap, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Cependant, ces politiques n'ont pas encore donné les résultats escomptés. La crise économique touche très durement les personnes avec handicap, dont la plupart sont réduites totalement à la mendicité. Elles sont marginalisées sur le plan social et n'ont généralement aucune perspective viable d'insertion professionnelle, ce qui ne leur permet pas d'avoir une existence normale et de satisfaire leurs besoins de base. Les personnes avec handicap bénéficient parfois de certains appuis ponctuels (vivres, vêtements, argent) de la part d'organismes publics d'assistance sociale ou d'ONG et autres oeuvres de bienfaisance. C'est dans ce cadre également qu'il faut situer les programmes de promotion en faveur des personnes handicapées, en vue de les insérer dans des activités productives.

Certaines personnes handicapées, notamment les femmes, ont pu être insérées dans des activités d'artisanat d'art (couture, tricotage) ou dans d'autres activités informelles qui ne nécessitent pas des efforts physiques importants et un niveau élevé de qualification professionnelle. Ces activités ont permis à des personnes handicapées d'être insérées socialement, d'avoir des revenus et de satisfaire leurs besoins sociaux sans recourir à la mendicité.

2.7 Impact de la mondialisation et des politiques macro-économiques sur le secteur informel

Le contexte actuel de la mondialisation favorise la libéralisation des échanges commerciaux, mais également l'augmentation des flux de financements et d'investissements directs étrangers. Une bonne intégration des pays africains dans le processus de mondialisation pourrait avoir des effets bénéfiques sur le secteur informel en permettant, d'une part, à une bonne partie de la main-d'œuvre de ce secteur de s'insérer dans des activités bien structurées et, d'autre part, en favorisant le développement de certaines activités informelles qui entretiennent des relations importantes de complémentarité avec le secteur moderne.

A l'évidence, la libéralisation des échanges commerciaux au niveau mondial entraîne une vulnérabilité accrue de la majorité des économies africaines, dont les entreprises ne pourront pas soutenir le niveau de compétitivité et de concurrence au niveau international. Les conséquences en sont une augmentation du chômage et une baisse des revenus, qui peuvent entraîner un accroissement du nombre d'unités informelles avec la reconversion des déflatés du secteur moderne. Cela peut aussi avoir d'autres effets négatifs, dans la mesure où la baisse des revenus dans le secteur moderne peut également restreindre la demande s'adressant au secteur informel.

En ce qui concerne le développement des flux financiers et des investissements directs privés, il convient de faire remarquer que les pays africains n'en reçoivent jusqu'à présent qu'une partie marginale. Si les pays africains en bénéficiaient dans les années à venir, cela aurait des conséquences positives à la fois pour le secteur formel et le secteur informel. Il pourrait y avoir ainsi une croissance des activités formelles et des activités informelles complémentaires. Dans tous les cas (libéralisation des échanges commerciaux et augmentation des flux d'investissements privés directs), les secteurs moderne et privé nationaux des économies africaines devraient se reconvertir sur les activités complémentaires aux activités internationales dominantes, pour pouvoir tirer profit du processus actuel de mondialisation.

A la suite de la dégradation continue de la plupart des économies africaines, les objectifs des politiques économiques et sectorielles ont surtout été le rétablissement des grands équilibres macro-économiques internes et la relance du secteur productif, après la dévaluation du franc CFA. Par rapport au secteur formel, l'impact de ces mesures a été assez diversifié. Théoriquement, celles-ci auraient dû favoriser une croissance du secteur moderne productif qui, avec ses effets d'entraînement, pourrait promouvoir le développement des activités informelles complémentaires, mais aussi absorber une bonne partie de la main-d'œuvre du secteur informel. Cependant, les mesures liées à la libéralisation des économies ont davantage fragilisé le secteur moderne et entraîné, avec la réduction des dépenses publiques, des licenciements et une baisse des revenus réels dans l'informel.

La dévaluation du franc CFA a contribué essentiellement à précariser les conditions de vie des populations et à augmenter les coûts aussi bien dans le secteur moderne que dans le secteur informel, notamment en ce qui concerne les intrants importés. La dévaluation n'a permis que dans des proportions très limitées une relance du secteur productif dans certains pays africains, relance qui ne s'est pas jusqu'à présent consolidée.

En ce qui concerne l'amélioration du cadre institutionnel, il convient de faire remarquer que la plupart des pays africains ont adopté des Codes d'investissement en vue d'attirer les investisseurs et de promouvoir le secteur productif. Ces codes n'ont cependant pas suffi à relancer le secteur moderne et n'ont pas eu non plus d'impact significatif sur le secteur informel, dans la mesure où les dispositions ont été essentiellement conçues pour le secteur moderne, notamment en matière d'exonération d'impôts et de droits de douane.

Les activités informelles disposent certes d'atouts spécifiques et d'une meilleure adaptabilité face aux mutations et contraintes de l'environnement économique et institutionnel découlant de la globalisation et des politiques macro-économiques de stabilisation et de redressement économique y afférentes dans les pays de l'Afrique subsaharienne francophone. Mais elles doivent partout faire face à l'exacerbation de la concurrence, alors que nombre d'activités montrent déjà des signes évidents de saturation.

Au Sénégal, comme dans d'autres pays africains, la capacité d'adaptation des activités informelles n'est certainement pas infinie, de sorte que continuer à jouer sur son élasticité accroît la précarité au lieu de consolider l'emploi existant. A défaut d'une solution sous la forme d'un tissu dense de micro et petites entreprises dotées de flexibilité dans une dynamique de complémentarité et d'intégration des logiques formelles et informelles de production et de consommation, l'Afrique verra, au cours des premières décennies du 21^{ème} siècle, s'intensifier sa marginalisation rampante. L'émigration d'une proportion importante de sa population jeune active vers d'autres cieux, à la recherche d'emplois décents qui préservent de la pauvreté et de la misère, constituera une tendance lourde.

2.8 Autres causes sous-jacentes

A côté des effets des plans d'ajustement structurel, de la dévaluation, de l'urbanisation rapide et de la pauvreté grandissante, qui ont été plus ou moins passés en revue dans les développements précédents, il existe d'autres causes sous-jacentes dont les incidences ne manqueront pas d'influencer durablement l'envergure et le profil des acteurs du secteur informel.

a) L'incapacité des États à satisfaire un certain nombre de besoins sociaux fondamentaux, dont en particulier le droit à l'éducation, se traduit par la faiblesse des taux de scolarisation, la multiplication des échecs scolaires et l'existence de nombreux diplômés chômeurs.

Le système conventionnel d'enseignement, faute d'investissements conséquents pour la réalisation d'infrastructures scolaires suffisantes, ne parvient pas à prendre en charge toute la population scolarisable. Ainsi, dans la plupart des pays africains, de nombreux enfants ne peuvent pas accéder à l'école et s'orientent directement dans des activités relevant du secteur informel (commerce, petits métiers tels que cireurs, porteurs, laveurs, etc.), ou encore dans l'artisanat en tant qu'apprentis pour bénéficier d'une formation professionnelle sur le tas.

Le manque de performance du même système conventionnel d'enseignement et la sélectivité des méthodes d'évaluation qui y sont en vigueur sont à l'origine du lâchage à tous les niveaux du cycle de formation d'une proportion très importante des effectifs de départ qui, sans diplôme ou avec des diplômes de niveau primaire ou secondaire, vont grossir le rang des «déchets scolaires».

Au Sénégal, seul 20% des candidats à l'entrée en 6^{me} sont sélectionnés pour accéder à l'enseignement moyen pour des raisons liées à la capacité d'accueil des Collèges d'enseignement moyen. Environ 10% vont être admis au redoublement et le reste éjecté du système sans autre forme de procès.

Enfin, en raison de l'inadéquation de la formation à l'emploi et des faibles débouchés du secteur moderne, le chômage s'impose à de nombreux diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Pour toutes ces catégories de personnes, le secteur informel s'offre comme la seule alternative d'insertion à court, moyen ou long terme.

b) Les migrations internationales de travailleurs constituent, d'autre part, un facteur de développement du secteur informel. En particulier, le poids du phénomène des migrations économiques internationales dans la composition du secteur informel est surtout déterminant en Côte d'Ivoire et au Gabon. En Côte d'Ivoire, la main-d'œuvre non ivoirienne dans le secteur informel représente 61%, alors qu'au Gabon l'ampleur de l'implication des immigrés permet de dire que ce secteur leur doit en grande partie son expansion. Environ 72% des propriétaires de micro-entreprises informelles au Gabon sont étrangers (centrafricains 14%, ressortissants ouest-africains 47%; les autres représentent un ensemble composite de Libanais, d'Asiatiques et d'Européens). La répartition ethnique en termes d'activités permet d'appréhender un phénomène de spécialisation (chasse gardée) des non-nationaux. On observe une majorité absolue de ressortissants non gabonais (71% des effectifs dans les activités commerciales et de transport, 54% dans les activités artisanales).

On est en droit de penser que cette pluralité de nationalités en brassage dans le secteur informel est un facteur d'enrichissement culturel et de diversification des produits, puisque chaque communauté ethnique exerce son travail dans des activités spécifiques à sa culture. Cette spécialisation prend source à contrario dans la tradition des métiers en Afrique où le système des castes confine l'exercice exclusif des métiers du fer, du bois, de l'or, de la peau, du tissage, entre autres, à des catégories sociales prédéterminées.

c) Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui ont facilité la décentralisation de la production et de la main-d'œuvre, constituent enfin une cause non moins importante de configuration d'un secteur informel expansif. Les stratégies d'externalisation et de sous-traitance initiées par les grandes entreprises s'expliqueraient par leur recherche de la flexibilité qui constitue pour elles un moyen de réduire les coûts de la main-d'œuvre, de transférer le coût des fluctuations de la demande, d'échapper aux coûts liés à l'accroissement de leur capacité de production, d'éviter les conflits du travail et de limiter le pouvoir des syndicats. Toutefois, la décentralisation de la production et la sous-traitance ont aussi pour effet d'encourager l'emploi informel, souvent synonyme d'insécurité croissante et de baisse de la protection de l'emploi et des travailleurs.

Le secteur informel est devenu de par son ampleur une donnée incontournable pour le choix des politiques de développement dans les pays de l'Afrique subsaharienne francophone parce qu'il assure des fonctions essentielles dans les économies de ces pays; notamment dans l'emploi, la production, la distribution des revenus, la satisfaction des besoins, la formation des jeunes, les échanges culturels, etc. Mais le développement des potentialités dans le secteur informel se heurte à de multiples contraintes qui ont pour noms: cadre institutionnel inapproprié, faible protection sociale, capacités techniques et technologiques déficientes, difficultés d'accès au crédit, manque d'organisation des acteurs, faible productivité, etc.

L'amélioration de l'environnement socio-économique pour de meilleures conditions de vie et d'emploi des populations urbaines et rurales des pays africains ne peut être envisagée sans une prise en compte de la nécessité de promouvoir le travail décent dans le secteur informel par des stratégies articulées à des politiques et programmes appropriés de développement de ses potentialités économiques.

3. Secteur informel et promotion du travail décent

A présent, la conviction est largement partagée que dans les pays en voie de développement en général, et dans les pays de l'Afrique subsaharienne francophone en particulier, une part importante de la population active continuera durablement à s'employer dans des activités informelles et/ou en tirer l'essentiel de leurs revenus. D'autre part, l'opinion se défie de plus en plus des caractérisations abusives du secteur informel, en tant qu'espace inorganisé et non structuré, enclave de pauvreté et d'illégalité. Les conditions semblent donc réunies pour envisager l'avenir dans une perspective qui pourrait se concevoir autour de la problématique de la promotion du travail décent telle que formulée par le Directeur Général du Bureau international du Travail (BIT) dans son rapport à la 87^{ème} session de la Conférence internationale du Travail en 1999.

Un an auparavant, en juin 1998, la Conférence internationale du Travail avait adopté une Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi. Par cette Déclaration, tous les États membres de l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'engageaient à respecter, promouvoir et réaliser de bonne foi les principes relatifs aux droits fondamentaux, à savoir:

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective;
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire;
- l'abolition effective du travail des enfants;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Ces droits fondamentaux doivent être promus conjointement et en synergie avec l'emploi, la protection sociale et le dialogue social, qui constituent ensemble les quatre objectifs stratégiques qui sont censés guider la politique et déterminer le rôle international de l'OIT dans les années à venir. Dans cette mouvance, le concept de travail décent représente, dans l'entendement du BIT, une synthèse opérationnelle, un point de convergence et d'articulation des objectifs stratégiques. A ce titre, le travail décent recouvre à la fois une finalité, un cadre d'intégration et de cohérence des actions, une méthode d'organisation et de structuration des programmes et des activités et, enfin, une plate-forme pour le dialogue extérieur et le partenariat. L'expression reflète clairement une aspiration universelle: l'espoir de tout un chacun d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine.

Dès lors qu'il est admis que c'est dans le secteur informel que se crée le maximum d'emplois, et que c'est aussi là que se posent le plus gravement les problèmes liés à la protection sociale, à la représentation et au respect des droits, la question est de savoir comment faire pour que les objectifs du travail décent déterminent le choix des politiques adoptées vis-à-vis de l'économie informelle? Car en définitive, il ne s'agit pas seulement de créer des emplois, mais de créer des emplois d'une qualité acceptable.

Le secteur informel, en dépit des limites et des obstacles liés à la faible productivité et au manque de compétitivité des micro et petites entreprises, d'une part, aux difficultés d'organisation et au manque de protection sociale des acteurs, d'autre part, recèle des atouts qui lui confèrent des avantages que les politiques de développement doivent mettre en valeur et faire fructifier. On relèvera notamment le faible niveau d'investissement par emploi créé, la mobilisation quasi-exclusive de ressources internes pour démarrer ou développer l'entreprise, la flexibilité d'organisation de la production pour s'adapter aux exigences du marché, le recours majoritaire à des intrants et

équipements d'origine nationale. De plus, l'implantation des unités dans l'ensemble du territoire national leur confère un rôle stratégique dans le processus de décentralisation des institutions et des ressources.

La promotion des petites activités informelles constitue véritablement aujourd'hui l'un des sujets majeurs des politiques de développement. En effet, la conception et l'application des programmes visant à adapter l'environnement institutionnel et réglementaire à la dynamique du secteur informel, doter les petits producteurs de capacités d'organisation et de négociation, accroître la productivité et les revenus, relever la qualité de l'emploi et de la protection sociale, lancent un formidable défi aux États africains, aux organisations d'employeurs et de travailleurs, aux structures d'appui que sont les ONG, ainsi qu'à l'OIT elle-même.

Au cours des dernières décennies du XX^{ème} siècle, les États de l'Afrique subsaharienne francophone ont multiplié les initiatives en faveur du secteur informel, dont l'hétérogénéité croissante nécessite des choix politiques et stratégiques différenciés de manière à apporter des réponses adaptées aux besoins et attentes des opérateurs économiques. Le secteur n'étant pas uniforme, il paraît évident qu'une politique d'appui standard et de caractère général ne peut être efficace. C'est pourquoi, certains gouvernements africains ont, pour l'essentiel, privilégié la composante artisanale du secteur informel, pour laquelle des orientations ont été définies, des mesures édictées et des structures de promotion créées régulièrement. Un bilan rétrospectif sommaire de ces expériences suit.

3.1 Les orientations et mesures politiques

La Côte d'Ivoire, Madagascar et le Sénégal ont créé au lendemain de leur indépendance respective un dispositif d'appui à l'artisanat. Le Bénin, le Burundi, le Congo, le Mali, le Niger, le Rwanda et le Togo ont adopté plus tard, au cours des années 1980, des mesures spécifiques envers le secteur informel. Le Burkina Faso en 1988 et le Niger en 1992 ont élaboré une politique nationale de développement de l'artisanat. Des dispositions analogues sont en cours de délibération au Bénin où un avant-projet de politique nationale de développement du secteur artisanal a été formulé en 1999; de même qu'en Mauritanie.

Les premières interventions politiques et les motivations qui les ont inspirées, selon les pays, peuvent être articulées autour des trois approches ci-après:

1. Le Congo, la Côte d'Ivoire et le Gabon ont opté pour une approche volontariste axée sur l'industrialisation de l'économie avec la volonté de promouvoir au sein d'activités artisanales porteuses, un modèle de PME fondé sur l'émergence de la frange supérieure des micro-entreprises. Cette modélisation s'est révélée inadaptée aux caractéristiques et besoins des petits ateliers d'artisanat.
2. Le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal et le Togo ont privilégié une approche prônant l'intégration du secteur artisanal à l'ensemble de l'économie et la normalisation de ses rapports avec l'État. A noter la réforme de cette approche, qui sera par la suite centrée sur le potentiel inhérent aux activités artisanales auxquelles l'Etat devait s'attacher à créer les conditions optimales d'exploitation au niveau micro-économique et national. La quasi-totalité

des dispositifs d'accompagnement de ce second modèle se sont aussi révélés inadaptés aux besoins des artisans.

3. Le Bénin, la Mauritanie, le Niger et le Rwanda ont misé sur un modèle de développement endogène et autocentré, basé sur la valorisation des ressources naturelles, matérielles et humaines dans différentes filières productives. Le choix d'une approche participative a été retenu pour favoriser le dialogue et la concertation entre le gouvernement, les bénéficiaires et les partenaires au développement qui appuient dans ce cadre diverses actions de crédit, de formation, d'organisation en matière commerciale et fiscale. Ce modèle offre une ouverture favorable à la promotion de l'économie informelle à condition de trouver des solutions aux problèmes de coordination institutionnelle, de rigidité des instruments législatifs et de pression fiscale. Le Burkina Faso et le Mali se sont du reste ralliés à cette approche depuis 1988.

La cohérence et l'efficacité de chacune des approches, quelles qu'en soient par ailleurs les limites objectives, ont été particulièrement desservies par la grande diversité des tutelles sectorielles de l'intervention gouvernementale. L'absence de coordination interministérielle et l'insuffisance des moyens humains et financiers mis à la disposition des structures d'intervention expliquent bien souvent les résultats mitigés de l'action publique.

Au Sénégal et en Côte d'Ivoire, par exemple, un ensemble de structures d'intervention dirigées par des services de l'Etat se sont succédées depuis les années 1960. Au cours des six premiers plans de développement économique et social, les autorités sénégalaises ont mis en place diverses structures de promotion. Créé en 1963, l'Office Sénégalais de l'Artisanat est remplacé en 1975 par la Société Sénégalaise de Promotion de l'Artisanat d'Art (SOSEPRA), alors que la Société Nationale d'Études et de Promotion Industrielle (SONEPI) ouvrait son organigramme à un service chargé de l'artisanat de production et de services. Ces deux dernières structures ont fonctionné de 1975 à 1986.

La Côte d'Ivoire a de son côté mis en place des structures d'intervention et de coordination par l'entremise du Comité Interministériel de l'Artisanat et des PME (CIAPME) et du Centre d'Assistance et de Promotion de l'Entreprise Nationale (CAPEN) pour développer les petites entreprises en assurant une assistance technique et financière aux promoteurs.

Enfin, au Sénégal en 1977, et en Côte d'Ivoire en 1985, les Chambres de Métiers sont créées en tant qu'établissements publics à caractère professionnel, dotés d'organes élus par les artisans et chargés de les représenter auprès de l'Etat et d'assurer la mise en oeuvre des programmes de promotion du secteur artisanal. La situation dans ces deux pays est assez représentative de la réalité dans l'ensemble des pays de l'Afrique noire francophone où le cadre institutionnel est en général marqué par une multitude de structures oeuvrant pour la promotion de l'artisanat et un manque de coordination des intervenants.

Des progrès notoires ont été certes enregistrés dans quelques pays; mais il n'en demeure pas moins que l'arsenal législatif et réglementaire reste à être amélioré pour s'adapter à la logique de fonctionnement de l'artisanat en tant que partie intégrante du secteur informel. L'amélioration de l'environnement institutionnel et réglementaire figure parmi les priorités retenues par certains gouvernements. La création d'un centre de formalités (Guichet unique) des entreprises est un

instrument déjà mis en place dans quelques pays. La conception d'un schéma directeur de développement de la micro-entreprise figure aussi parmi les dispositions qui seront débattues et adoptées dans quelques autres pays à la suite d'une concertation entre les différents acteurs. La promotion des entreprises du secteur informel suppose en outre la levée d'un grand nombre de mécanismes et de pratiques d'exclusion, notamment ceux consacrés par le Code des investissements et le Code des marchés publics qui doivent aussi s'ouvrir aux micro et petites entreprises. Ces principes devraient d'ailleurs servir de fil conducteur pour l'élaboration d'une politique nationale pertinente en faveur des acteurs du secteur informel.

Créer un environnement économique et institutionnel relativement exempt de mesures discriminatoires, modifier et simplifier le cadre légal et réglementaire, assouplir les pratiques administratives, promouvoir des investissements sains et durables, encourager l'esprit d'entreprise dans un espace de démocratie politique constituent les facteurs clés d'une stratégie d'appui aux acteurs de l'économie informelle. Ils constituent aussi les éléments structurants; autrement dit, le moteur économique d'une action efficace de promotion du travail décent dans le secteur informel à partir de programmes d'intervention spécifiques.

3.2 Programmes d'actions et performances

Les principaux domaines d'intervention directe des États africains, aidés de la coopération internationale, en matière de promotion des micro-entreprises et du travail décent, s'entendent de l'application des normes fondamentales du travail, de l'amélioration de la productivité et de la qualité des emplois, de la protection sociale, de la sécurité et de l'hygiène au travail, ainsi que de l'accès au crédit et de l'appui à l'organisation et à la représentation des travailleurs, y compris par l'octroi d'espaces aménagés et de services de base pour les activités informelles dans le cadre de la planification et de la gestion urbaine.

Durant les vingt dernières années, la plupart des autorités gouvernementales des pays de l'Afrique subsaharienne francophone ont concrètement soutenu le développement des micro-entreprises à travers la mise en oeuvre de programmes d'actions articulés autour "d'une approche par projet", dont certains ont enregistré des résultats probants suffisamment intéressants pour en faire des références dans les divers domaines d'intervention concernés.

Droits et principes fondamentaux au travail

Les principes et droits fondamentaux au travail constituent le socle de promotion du travail décent. Même si la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi adoptée en 1998 ne font aucune distinction entre l'économie formelle et l'économie informelle, il est tout à fait manifeste que c'est dans le secteur informel que l'on assiste le plus souvent à la violation flagrante de nombreux droits essentiels pour les travailleurs. L'absence de protection sociale et juridique est un trait caractéristique de l'emploi informel. Celui-ci s'exerce en effet dans un environnement dominé par des relations interpersonnelles ou familiales, à l'exclusion de tout contrat de travail formel susceptible d'obliger l'employeur en particulier à se conformer scrupuleusement à la législation du travail.

Dans les différents contextes nationaux, l'application des normes internationales relatives au travail décent est tributaire de l'étendue de la ratification des Conventions et Recommandations de l'OIT y relatives. Il s'agit d'un préalable fondamental qui renseigne tout à la fois sur la volonté des États et des gouvernements à les traduire en actes concrets à travers des programmes pertinents de mise en œuvre; même si, comme c'est souvent le cas en Afrique francophone, ces derniers ne sont pas encore entrés dans une phase active.

A ce propos, on mentionnera un certain nombre d'instruments de l'OIT qui pourraient concerner tout particulièrement la promotion du travail décent dans le secteur informel. C'est le cas de la Convention n° 22 (1964) sur la politique de l'emploi et des Recommandations n°189 et n° 169 qui décrivent des mesures macro-économiques destinées à promouvoir la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, et plus généralement le plein emploi productif, librement choisi.

Les Conventions n° 81 sur l'inspection du travail (1947); n° 95 sur la protection du salaire (1949); n° 131 sur la fixation des salaires minima (1970); n° 141 sur les organisations des travailleurs ruraux (1975); n° 150 sur l'administration du travail (1978); n° 177 sur le travail à domicile (1996), et les Recommandations qui les accompagnent, constituent autant d'instruments promotionnels immédiatement applicables au secteur informel dans le but d'éliminer à brève échéance les violations dont sont victimes les travailleurs, afin de promouvoir en leur faveur le concept de travail décent.

Du point de vue de l'approche méthodologique, on peut préconiser l'application progressive des droits et principes stipulés dans les normes internationales en commençant par les micro et petites entreprises les plus viables. Il est aussi nécessaire de procéder à la réforme de la législation nationale du travail, de manière à créer par dialogue social interposé les conditions d'applicabilité efficace d'une réglementation concertée à tous les travailleurs et pas seulement aux salariés disposant d'un contrat de travail.

Tous les pays de l'Afrique subsaharienne francophone possèdent actuellement une constitution écrite d'inspiration démocratique dans laquelle des dispositions explicites affirment un attachement solennel au respect et à la promotion des droits de l'Homme. Ce qui induit tout naturellement un engagement de fidélité aux prescriptions définies dans les droits et principes fondamentaux au travail, qui sont partie intégrante des droits humains.

Les libertés sont partout garanties et toutes les formes de discrimination prohibées et réprimées par la loi. Mais l'affirmation quasi unanime de ces grands principes ne se reflète pas dans le niveau et l'étendue de la ratification des Conventions de l'OIT par les États qui, pour ce faire, ne réagissent que sous la pression internationale ou l'action combinée des organisations professionnelles dans le sens de sauvegarder une image de marque, des intérêts économiques, ou pour préserver la paix sociale.

Les avancées les plus notoires sont enregistrées dans le domaine de l'élimination du travail des enfants. Les résultats acquis en matière de protection de l'enfance sont à mettre sur le compte de l'action de grande envergure déclenchée par l'Organisation des Nations Unies en faveur des droits de l'enfant, d'une part, et les initiatives de l'OIT qui a lancé en 1992 le Programme international pour

l'abolition du travail des enfants (IPEC) et adopté, d'autre part, la Convention n° 182 (1999), qui constitue un nouvel instrument pour combattre les pires formes de travail des enfants.

La promotion du travail décent dans le secteur informel est une problématique qui interpelle en priorité les travailleurs eux-mêmes. C'est un objectif pour lequel ils ont intérêt à s'organiser et à se mobiliser dans des structures suffisamment dynamiques et représentatives, capables de porter la revendication, de la défendre et de la faire aboutir auprès des autorités politiques, avec l'appui des organisations syndicales nationales et internationales, les ONG et l'OIT naturellement.

Encadré n° 1: Le Programme IPEC au Sénégal

Une enquête nationale sur le travail des enfants, effectuée auprès des ménages en 1993 et des enquêtes qualitatives réalisées à partir de 1994, révèlent que 293.783 enfants âgés de 6 à 18 ans se trouvent en situation de travail, soit 15% du groupe d'âge. Parmi ceux-ci, 62,3% vivent en milieu rural. Selon l'occupation, on retrouve dans l'effectif: des enfants travailleurs domestiques, des apprentis dans l'artisanat, des travailleurs indépendants et des aides familiaux en milieu rural surtout. En milieu urbain, les filles domestiques de moins de dix-huit ans employées dans les travaux ménagers (lessive, cuisine, vaisselle, garde des enfants etc.) sont estimées à 53.731, dont 12.000 âgées de 6 à 14 ans.

Le Programme National pour l'Élimination de l'Exploitation des Enfants au travail a démarré officiellement ses activités le 1^{er} mars 1998 avec l'appui financier du Gouvernement Royal des Pays-Bas. L'objectif du Programme est d'accroître la capacité des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux (ONG, organisations d'employeurs et de travailleurs, instituts, médias, etc.) à concevoir et à exécuter de manière coordonnée des politiques, programmes et projets afin de:

- prévenir la mise au travail des enfants, en particulier des plus jeunes;
- abolir le travail des enfants en leur proposant ainsi qu'à leurs familles des alternatives viables;
- améliorer les conditions de travail des enfants comme première étape vers l'élimination du travail des enfants.

La stratégie du programme vise à parfaire progressivement l'analyse de la situation, à appuyer la définition d'une politique nationale, l'élaboration et la mise en œuvre de petits projets démonstratifs en vue d'une reproduction ultérieure à grande échelle en cas de succès. Quatre volets sont conjointement mis en œuvre dans le programme:

1. les politiques de développement institutionnel (législation, éducation de base et formation, études et recherches, partenariat avec les employeurs, les syndicats, les ONG et les médias, appui organisationnel aux groupes d'enfants travailleurs et leurs familles). Le programme IPEC a réalisé sur ce plan une action diversifiée de formation à l'intention de 300 personnels d'encadrement et de contrôle de l'administration du travail, de l'éducation nationale, des Chambres de Métiers et des organisations professionnelles d'artisans, du patronat et des syndicats, des ONG et des médias afin de promouvoir une législation plus protectrice et des programmes spécifiques d'intégration des enfants et de lutte contre les pires formes de travail. Cinq projets de textes sur le travail des enfants, les travaux dangereux, les pires formes, l'apprentissage et le statut de l'apprenti ont été d'ores et déjà élaborés et soumis aux autorités gouvernementales.

2. l'action directe envers les enfants dans le cadre de projets mis en œuvre par les structures étatiques et les ONG. De 1998 à 2001, une action directe d'information, de formation, d'amélioration des conditions de vie, d'apprentissage et de travail a été déployée dans 6 régions, 17 départements et 80 localités en faveur de 12.000 apprentis, 2.200 filles domestiques, 28.000 élèves et 300 enfants de la rue.

3. la sensibilisation par l'information et la mobilisation des partenaires en vue de l'instauration d'un débat rationnel et d'alliances stratégiques pour lutter contre le fléau et promouvoir des alternatives viables. Cette activité a surtout concerné les médias pour l'information du grand public en français et en langues nationales. Un film sur le travail des enfants a été réalisé à cet effet et diffusé, ainsi que trois documentaires TV, sur les filles domestiques, les apprentis et les enfants chiffonniers. Cinq campagnes nationales de sensibilisation ont été menées par ailleurs en partenariat avec les médias, le patronat, les centrales syndicales et plus spécifiquement avec les femmes travailleuses, d'avril 1999 à 2001.

4. la coordination développe une synergie entre les intervenants dans la perspective de l'élaboration d'une base de données sur le travail des enfants et la création du réseau national des intervenants qui comprend notamment 2 organisations d'enfants travailleurs, 5 centrales syndicales, 36 organisations employeurs affiliées au Conseil National du Patronat, 11 ONG et 35 représentants des médias publics et privés, nationaux et régionaux.

Source: IPEC/SENEGAL- OIT/EMAS- Dakar.

Entreprenariat et développement de la micro-entreprise

La relance du secteur productif ainsi que le rétablissement des grands équilibres macro-économiques constituent pour la plupart des pays africains des objectifs prioritaires, en vue de l'accroissement de l'emploi et de la diminution de la pauvreté.

Les politiques mises en œuvre dans le contexte actuel de mondialisation visent non seulement à attirer les investissements directs étrangers, mais également à promouvoir les PME et les micro-entreprises, afin de développer leurs potentialités et de les rendre plus compétitives sur le plan international. Pour ce faire, l'appui des organismes de la coopération internationale a permis d'élaborer et de réaliser, dans les pays de l'Afrique noire francophone, des programmes et des projets de développement de la production, d'amélioration de la gestion des entreprises, et de la qualité du travail, de promotion de l'entreprenariat.

Des structures publiques de promotion des micro-entreprises ont été créées avec, entre autres missions, le renforcement des capacités managériales des acteurs de l'informel, plus particulièrement dans le domaine de l'artisanat. Elles ont toutes bénéficié de l'appui institutionnel et/ou opérationnel des organismes relevant de la coopération bilatérale ou multilatérale. Il convient cependant de faire remarquer que de nombreux organismes de la coopération internationale ont préféré mettre en œuvre directement ou en rapport avec des ONG, des actions de promotion destinées à instaurer des relations de partenariat entre les secteurs formel et informel de l'économie, assurer une meilleure gestion des entreprises, améliorer les rapports avec l'Etat, les collectivités locales, les fournisseurs, les banques, les clients, etc.

Les acteurs du secteur informel ont surtout besoin de connaître l'environnement législatif et réglementaire concernant leurs activités et d'être informés sur les formalités et obligations (sociales, fiscales) relatives à l'exercice d'une quelconque activité. Il est aussi souhaitable qu'ils aient connaissance des actions de promotion initiées par les pouvoirs publics en leur faveur (appui à la conception et à l'exécution des projets, aux financements, aux exonérations fiscales et au perfectionnement technique et en gestion).

Les promoteurs des micro-entreprises se doivent de bien gérer des relations avec les fournisseurs fondées sur la confiance et la fidélité. Ils ont aussi tout intérêt à être vigilants sur le suivi et l'évolution du marché de leurs intrants en terme de changement de prix et de qualité, de même que le marché des biens d'équipement. La politique à l'égard de la clientèle doit être dynamique, c'est-à-dire qu'il faut s'informer en permanence sur l'évolution de la demande et s'y ajuster en étant exigeant et compétitif sur la qualité et le prix des produits et services offerts.

En matière de financement, des opportunités existent tant au niveau des banques que des structures de financement décentralisées (Mutuelles de crédit et d'épargne) qu'il faut savoir saisir en présentant des dossiers de projets convaincants.

La mauvaise gestion des approvisionnements dans le secteur informel (rupture fréquente des stocks, faible capacité à satisfaire des commandes importantes) entraîne souvent des pertes importantes de marché et un manque de confiance de la part de la clientèle. L'absence d'un entretien régulier des équipements et d'une politique d'amélioration de la qualification professionnelle influent

négativement sur la qualité et la compétitivité des produits du secteur informel. La répartition des tâches et la disposition des machines, notamment dans l'artisanat, ne sont pas toujours satisfaisantes, ce qui explique en grande partie la faible productivité dans ce secteur. Les négligences dans la tenue d'une comptabilité régulière ne permettent pas aux acteurs du secteur informel d'assurer un bon suivi de l'évolution de leurs recettes et dépenses, et de faire des projections à moyen terme. Les actions menées dans ces différents domaines ont pour objectif de développer l'esprit d'entreprise des acteurs informels et d'améliorer leur productivité. En particulier, elles devraient leur permettre d'améliorer la gestion interne de leurs entreprises dans des domaines comme l'approvisionnement, l'organisation de la production, la gestion des équipements et des ressources humaines et enfin la tenue de la comptabilité.

Des actions ponctuelles d'assistance technique et de conseils sont aussi nécessaires dans des démarches plus personnalisées et mieux en rapport avec le niveau des entreprises ciblées. A ce propos, l'OIT/EMAS dispose d'un important programme d'activités visant à favoriser l'Amélioration de l'Environnement de la Micro et Petite Entreprise (AEMPE). L'objectif de ce programme est d'œuvrer à la création d'un environnement politique et juridique favorable au développement des micro et petites entreprises, en vue d'accroître leur contribution au développement économique et social des pays de la sous-région. Ce projet participe de la mise en œuvre du programme focal "Stimuler l'Emploi par le Développement des Petites Entreprises (SEED)" qui a été lancé en janvier 2000 par le BIT-Genève, pour tirer parti des efforts déployés au cours des 30 dernières années dans le domaine de l'appui aux petites entreprises, qu'elles soient formelles ou informelles.

Encadré n°2: De SANDAGA à la SODIDA¹

C'est l'itinéraire de l'informel au formel de Monsieur Galaye GUEYE, Directeur Général de la Société des Produits Kaftan (SOPROKA), spécialisée dans la fabrication des produits d'entretien et d'embellissement des habits.

Originaire de la région de Louga, l'intéressé, après une courte scolarité primaire, franchit le pas de l'exode rural et se retrouve à Dakar en instance d'émigration vers l'Europe ou les États-Unis. Locataire en 1976 de la cantine n°46 au marché SANDAGA, Monsieur GUEYE y tenait un petit commerce de produits naturels de cueillette ou de traitement artisanal primaire (gomme arabique, gomme en vrac, gomme pressée, karité, encens, etc.)

Les tentatives de diversification de ses activités avec des produits manufacturés importés ont échoué face à un mur de protectionnisme dressé par les diverses administrations et les banques en faveur de l'industrie locale. C'était l'époque où la répression des activités informelles tenait lieu de politique sous la pression des entrepreneurs du secteur formel.

La perspective obstruée, M. GUEYE se ressaisit en 1989, interroge son expérience des produits locaux, focalise sa réflexion sur la gomme arabique et entreprend d'en revaloriser l'utilisation à partir de tests d'amélioration et de modernisation des procédés artisanaux de traitement. Cet exercice de créativité aboutit à la mise au point d'un nouveau produit intitulé "la gomme amidon, le KAFTAN". La Société Nationale d'Études et de Promotion Industrielle (SONEPI) apporte son concours et introduit l'inventeur auprès du Fonds de Promotion Économique et de la Société du Domaine Industrielle de Dakar (SODIDA) qui acceptent respectivement d'octroyer en 1990 un financement de 39.000.000 fCFA et de mettre à la disposition du promoteur un terrain (lot n° 102) pour l'édification des ateliers et bureaux de la SOPROKA.

L'entreprise emploie actuellement 30 permanents et fait travailler en moyenne décomptement 100 journaliers par mois. Très ambitieux, mais aussi organisé, M. GUEYE, qui a bénéficié d'un perfectionnement en gestion et en marketing après une formation en comptabilité en cours du soir, a créé avec son équipe de recherche de nouveaux produits très compétitifs et qui s'imposent de plus en plus sur le marché de l'UEMOA.

Pour réduire les charges de production à partir de la diminution des coûts d'importation et de dépendance par rapport au marché de l'amidon, M. GUEYE a initié, avec l'appui de la Fondation du Secteur Privé, un programme de culture et de transformation industriels du manioc en amidon et autres produits comme "l'athiéké", qui est un aliment de base en Côte d'Ivoire.

Toutes ces initiatives ont influé sur la progression du chiffre d'affaires de la SOPROKA, lequel est passé de 23.000.000 fCFA en 1990 à 700.000.000 fCFA en 2000, permettant ainsi à la société de se classer parmi les moyennes entreprises de la SODIDA. Pionnier dans son domaine d'activités, la SOPROKA commercialise à l'exportation des produits de qualité qui lui ont valu d'être couronnée en 1997 du premier prix de l'Oscar National de la Qualité.

¹SANDAGA: Grand marché central de Dakar

SODIDA: Espaces aménagés pour l'installation des PME.

Source: enquête personnelle.

Développement des compétences dans le secteur informel

Les mesures visant à améliorer le capital humain par l'éducation, la formation ou le perfectionnement professionnel sont vitales pour les travailleurs du secteur informel qui sont souvent analphabètes ou, tout au plus, faiblement scolarisés, ce qui limite leurs capacités à améliorer les méthodes de production et de commercialisation, ainsi que la qualité des produits et services.

Pour acquérir de nouvelles compétences, la grande majorité des acteurs du secteur informel ne peuvent compter presque exclusivement que sur des processus et programmes d'apprentissage. La formation «sur le tas» par l'apprentissage représente dans les pays africains le mode dominant d'acquisition des techniques de base pour l'exercice d'un métier. Elle s'adresse à de nombreux jeunes qui, pour diverses raisons, se trouvent exclus du système scolaire en vigueur et qui, de ce fait, en font un recours efficace de «qualification» en vue d'une insertion sur le marché du travail. A cet égard, elle représente une voie adaptée de promotion de l'emploi indépendant, en même temps qu'elle assure le renouvellement régulier des ressources humaines dans le secteur artisanal notamment. Mais l'apprentissage artisanal est toujours incomplet et rencontre des difficultés tant du fait du déficit structurel d'offre formelle ou non formelle de renforcement des compétences des apprentis que du fait de l'insuffisante qualification des maîtres artisans et de leur incapacité à conceptualiser certaines notions de manière à fournir un complément théorique indispensable; sans compter l'absence totale de progression pédagogique structurée dans le cursus de formation.

D'autre part, les structures classiques de formation professionnelle sont coûteuses et leurs enseignements ne sont pas conçus pour des analphabètes totaux ou partiels. En règle générale, l'offre formelle de formation professionnelle se caractérise par son inadéquation et sa répartition déséquilibrée. Par l'accent mis sur la formation initiale, on privilégie une population de type scolaire, au détriment des artisans engagés dans un processus de production et, par conséquent, insérés dans le monde du travail et davantage demandeurs de perfectionnement et de formation continue.

Le hiatus déplorable entre les structures de l'apprentissage et les centres de formation est à la base de la réforme du système de formation professionnelle entreprise dans des pays comme le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Mali, le Rwanda et le Sénégal. Dans les orientations majeures de ces réformes, il s'agit de favoriser l'intégration de l'école à la vie active, d'articuler les structures formelles et non formelles d'éducation et de formation tout en les dotant des moyens humains et matériels nécessaires, en rapport avec les partenaires de la coopération internationale. Les approches pédagogiques à mettre en œuvre dans ce cadre doivent chercher à intégrer la formation au lieu de travail des bénéficiaires et associer ces derniers à l'élaboration des contenus et à la participation, si modeste soit-elle, au financement des activités de formation.

La formation doit surtout être adaptée aux besoins et constituer de la sorte un moyen parmi d'autres de résoudre les problèmes techniques de gestion ou de développement des micro-entreprises. De façon générale, la formation doit être axée sur le renforcement du savoir-faire et sur l'acquisition de nouvelles compétences et de nouveaux comportements visant à améliorer la productivité et la compétitivité des micro et petites entreprises du secteur informel. La formation au travail devra, le cas échéant, être complétée par des services tels qu'une orientation professionnelle, une information sur l'environnement de l'entreprise ou une aide à la résolution des problèmes posés par l'accès au crédit, aux marchés ou à la technologie.

C'est dans cette perspective que le programme régional du BIT, GERME (gérez mieux votre entreprise) inscrit son action qui vise à améliorer la qualité de la formation et de la gestion et à établir un réseau sous-régional en Afrique francophone. L'approche de ce projet se veut participative, flexible et basée sur les besoins exprimés. Le programme vise pour l'essentiel à faciliter l'adaptation et la vulgarisation d'une stratégie de formation des formateurs à trois composantes, à savoir:

- GERME (gérez mieux votre entreprise)
- CREE (créez votre entreprise)
- CLE (comprendre l'entreprise).

Chaque composante dispose d'un matériel spécifique de formation conçu à partir de la capitalisation des expériences réussies en la matière. L'objectif global étant de dispenser des connaissances sur les aptitudes requises et les défis à relever pour créer et gérer une entreprise, et particulièrement une petite entreprise.

Un effort d'adaptation des outils de formation a été fait pour tenir compte de la spécificité et de l'importance de la population d'entrepreneurs du secteur informel dans l'espace d'opération du programme régional GERME. C'est pourquoi trois niveaux de formation ont été définis pour cibler des micro et petits entrepreneurs (les niveaux A et B couvrant le secteur informel) ainsi que des entrepreneurs dont le niveau de compétences techniques et intellectuelles, le mode d'exploitation et les ambitions sont d'ordre formel (niveau C).

Une étude d'impact de l'activité GERME a été réalisée au cours du troisième trimestre 2001 auprès de 400 bénéficiaires, dont 322 se sont entièrement prêtés à l'exercice. Il ressort de l'exploitation des enquêtes que les modules concernant la gestion des stocks, le marketing et le calcul des coûts sont les mieux suivis. Du point de vue de l'impact proprement dit, 83% des bénéficiaires reconnaissent avoir amélioré leur bénéfice d'exploitation, et 80% sont satisfaits d'avoir augmenté leur chiffre d'affaires.

Encadré n° 3: Le Centre national de qualification professionnelle (CNQP) de Dakar

Parmi les réformes du système éducatif qui se succèdent au Sénégal depuis 1971, à la cadence d'une tous les dix ans, les Etats Généraux de l'Education et de la Formation (EGEF) de 1981 constituent une référence majeure pour tous les ordres d'enseignement. Le CNQP a été créé le 18 février 1983, dans le cadre de la mise en oeuvre des conclusions et recommandations des EGEF dans le domaine de la formation professionnelle, en tant qu'établissement public d'enseignement, doté de la personnalité juridique et d'un Conseil d'Administration à composition tripartite, comprenant des représentants de l'Etat, des Employeurs et des Travailleurs.

La démarche pédagogique du CNQP est par ailleurs l'expression de la volonté d'instaurer et de renforcer des relations de partenariat entre les institutions de formation et les entreprises. L'action pédagogique du CNQP se focalise ainsi dans les deux domaines de la formation initiale des jeunes de 16 à 24 ans, et le perfectionnement des agents en activité dans les entreprises. La formation initiale dure trois ans, et concerne diverses spécialités dont la mécanique générale, la mécanique automobile, la construction métallique, l'électrotechnique, et la menuiserie bois.

Les concours de recrutement au CNQP enregistrent de plus en plus de candidatures féminines qui ambitionnent de se préparer à l'exercice de professions réputées masculines. Le perfectionnement professionnel est destiné à répondre au mieux aux besoins d'auto-emploi ou d'emploi formel de la main-d'oeuvre dans les entreprises, dans des postes d'ouvrier, agent de maîtrise ou cadre moyen. Il existe des modules de perfectionnement en électronique, électrotechnique, automatisme, construction métallique, froid-climatisation, dessin technique, mécanique générale, mécanique automobile, menuiserie-bois, etc.

Le CNQP opère actuellement avec un pool de 80 entreprises actives dans les secteurs formel et informel de production. Toute l'organisation des cycles de formation du CNQP est bâtie autour d'une stratégie de gestion et de maîtrise des règles fondamentales de l'alternance centre/entreprise, dont la finalité est de réduire, voire effacer, le cloisonnement qui existe souvent entre les institutions de formation classiques et les entreprises, dans le but de mettre en adéquation la formation et l'emploi.

Les études au CNQP sont sanctionnées par un certificat de qualification professionnelle (CQP), qui est un diplôme d'Etat, reconnu par les conventions collectives des différentes catégories professionnelles. De 1986 à l'an 2000, 13 promotions sont sorties du CNQP, avec un taux moyen de réussite au CQP de l'ordre de 80%, soit en tout 760 diplômés, toutes spécialités confondues, dont 63 jeunes filles inscrites en mécanique automobile et en électrotechnique notamment. Les stages de perfectionnement, systématisés depuis 1990, occupent en moyenne 475 agents des entreprises pendant 32.286 heures, chaque année.

Les pensionnaires du CNQP constituent au Sénégal un vivier de créateurs d'entreprises qui investissent massivement le secteur artisanal dans lequel ils font fructifier des micro, petites et parfois moyennes entreprises viables tout en contribuant à l'amélioration des compétences.

Développement de programmes et institutions de microcrédit et d'épargne

Le manque de moyens financiers et les difficultés d'accès au crédit figurent en bonne place parmi les principaux facteurs qui limitent le développement des potentialités du secteur informel en Afrique subsaharienne francophone. Pour remédier à cela, de nombreuses initiatives ont été prises par les États, les organismes bailleurs de fonds, les ONG et les acteurs eux-mêmes, dans le cadre de stratégies d'auto-financement de leurs activités.

Les réseaux sociaux de solidarité participent activement à la mobilisation de l'épargne nationale. Il convient à ce sujet de souligner le rôle important joué par les émigrés africains résidants dans les pays occidentaux. C'est un phénomène qui s'est amplifié ces dernières années, au point de susciter la création de réseaux informels de transfert d'argent au niveau international. Il s'agit

d'opérations d'ordre et de compensation faisant intervenir parfois le système bancaire, et qui permettent à des émigrés de faire parvenir rapidement de l'argent à leurs parents. Par un autre procédé dit du "portage", d'autres africains vivant à l'étranger chargent l'un des leurs du convoi périodique de fonds relativement importants à destination des familles installées dans différents pays ou différentes villes d'un même pays.

Les réseaux informels internationaux de transfert de fonds se sont particulièrement développés à la faveur de la dévaluation du franc CFA, ce qui s'est traduit par un accroissement des flux financiers, qui ont contribué de manière remarquable au financement et au développement des activités informelles dans les pays de l'Afrique subsaharienne francophone.

Les besoins de financement, importants au niveau des activités artisanales de production et de services, sont plutôt modestes en ce qui concerne le démarrage des activités commerciales. Du point de vue des affectations, la recherche de financement pour les besoins de fonds de roulement ainsi que pour l'extension et la modernisation des entreprises artisanales est relativement aisée auprès des banques dans des cas spécifiques.

A l'occasion de commandes importantes, il est courant que les donneurs d'ordre consentent des avances, suivies de versements de tranches du marché proportionnelles au niveau d'exécution des travaux. Dans d'autres situations, le maître d'œuvre s'adresse directement au système bancaire qui, dans une autre variante, accepte de pré-financer l'entrepreneur après s'être entouré des garanties requises pour le remboursement des prêts consentis (obligation d'ouverture d'un compte où seront déposés les versements et acomptes relatifs à la commande en exécution). Ces procédures sont assez usitées dans le secteur du BTP, pour permettre aux tâcherons de réaliser de nombreux travaux en sous-traitance.

L'extension et la modernisation des entreprises sont, quant à elles, des perspectives ouvertes à des micro-entrepreneurs qui présentent un profil et de réelles possibilités de croissance. Les acteurs informels dont le chiffre d'affaires enregistré une hausse régulière parviennent, avec l'appui des organismes de promotion, à soumettre des dossiers de projets bancables qui parviennent quelquefois à retenir l'attention des professionnels de la finance.

Ces percées individuelles dans le circuit bancaire sont en train d'être élargies par l'intermédiaire des dynamiques associatives qui, par actionnement des principes de la caution solidaire en vigueur dans les tontines et autres systèmes mutualistes, permettent à un plus grand nombre d'opérateurs informels d'accéder au crédit. En Afrique noire, la tontine se présente traditionnellement comme une institution financière et comme un mécanisme d'entraide et d'encouragement à l'épargne, en vue de la réalisation de projets économiques ou sociaux. La tontine se caractérise essentiellement par l'accord tacite entre les membres à entretenir des relations de confiance en dehors de tout contrat formel. Les tontines ont permis à de nombreuses personnes du secteur informel, en particulier les femmes, de financer leurs activités ou certains événements sociaux. De même, elles ont offert à plusieurs groupements économiques les moyens de constituer un apport personnel leur permettant de bénéficier d'un financement auprès des programmes d'appui au secteur informel.

Les caisses populaires ou mutuelles d'épargne et de crédit ont connu, ces dernières années, une expansion rapide dans la plupart des États africains. Elles s'inscrivent dans le cadre de la volonté des pouvoirs publics d'améliorer les conditions de financement des acteurs de l'informel, en rapport avec les partenaires au développement qui ont systématiquement consenti des appuis institutionnels et financiers au mouvement mutualiste. Les caisses mutuelles d'épargne et de crédit fonctionnent en général suivant les modèles associatifs légaux, c'est-à-dire avec une assemblée générale et des organes d'exécution élus. Régies par des textes réglementaires spécifiques, elles constituent de fait un cadre formel de financement des activités informelles. Elles parviennent à mobiliser une épargne substantielle et à accorder des crédits adaptés aux besoins avec des formules de garanties appropriées. Les taux de remboursement réalisés au niveau des caisses mutuelles d'épargne et de crédit sont satisfaisants; ils sont couramment de l'ordre de 90% à 92%.

Mais une des grandes faiblesses de ces institutions de micro-financement est qu'elles sont fragmentées et dépendent des donateurs. Pour aider à la solution de ce problème, l'OIT exécute actuellement, en association avec la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), un programme global d'appui aux structures mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (PA-SMEC) dans les sept pays francophones de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) - Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, et Togo. Le PA-SMEC a réalisé une banque de données sur le micro-financement pour chacun des pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et mis au point des programmes adéquats de formation des personnels ainsi qu'un cadre réglementaire incitatif.

Pour promouvoir le financement des activités du secteur informel, la plupart des États africains ont également mis en place des lignes de crédit et autres fonds de garantie. Il s'agit de dispositions destinées à appuyer les entrepreneurs les plus performants et qui présentent en outre des potentialités de croissance. Ce sont des mesures qui peuvent dans leur principe permettre de pallier les difficultés d'accès au crédit bancaire et les faibles capacités des acteurs de l'informel à fournir des garanties régulières. Mais la gestion de ces instruments de facilitation a cependant été confiée à des institutions bancaires qui, en conservant des réflexes de prudence vis-à-vis des petits entrepreneurs, ont produit des résultats quantitatifs médiocres qui laissent souvent les lignes de crédit en dormance.

La problématique de l'articulation des systèmes formel et informel de financement des entreprises par des mécanismes et passerelles à imaginer est une condition majeure de promotion des investissements indispensables au développement durable des activités informelles viables.

Encadré n°4: Les systèmes financiers décentralisés (SFD)

Le Programme d'appui aux structures mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (PA-SMEC) est exécuté conjointement par le BIT et la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Le programme vise à appuyer la consolidation et le développement des SFD en tant qu'institutions de micro-finance au double plan institutionnel et de la formation/gestion et dans la promotion des services financiers de proximité afin de donner la possibilité aux populations démunies de prendre en main leur propre développement économique et social (mobilisation de l'épargne, meilleure allocation des ressources, pérennisation des SFD).

La réglementation élaborée dans le cadre du PA-SMEC prévoit que les SFD sollicitent l'agrément ou la reconnaissance des autorités compétentes qui doivent réagir dans un délai ne pouvant pas excéder six mois. En contrepartie de l'agrément, les SFD s'engagent à leur communiquer périodiquement des informations sur leurs activités et à respecter certaines règles prudentielles en matière de gestion du crédit et des charges d'exploitation.

Les résultats quantitatifs du PA-SMEC s'établissent comme suit:

- 275 SFD recensés dans les sept pays de l'UEMOA;
- 2290 caisses ou points de services financiers de proximité;
- 99 milliards de fCFA de dépôt en décembre 1999;
- 97 milliards de fCFA de crédit en cours au 31/12/1999;
- 1.947.857 clients des services SFD en 1999.

Le PA-SMEC a procédé à la création d'une banque de données sur le micro-financement pour chacun des pays membres de l'UEMOA et a mis au point, en rapport avec les gouvernements et les épargnants, des programmes de formation adéquats pour le personnel des SFD.

Depuis le 1^{er} août 1999, le PA-SMEC est intégré dans la Mission pour la réglementation et le développement de la micro-finance (MRDM), mission spécifique créée par le gouverneur de la BCEAO en vue d'appuyer le développement du secteur de la micro-finance au service des PME et de l'artisanat.

Protection sociale dans le secteur informel

La propension des africains à s'engager dans un système de prévoyance à long terme est faible. Des raisons culturelles liées à la tradition de solidarité communautaire peuvent justifier en partie une telle attitude. La crise économique persistante et les plans d'ajustement structurel induisent quant à eux, avec leurs conséquences sur la dégradation des conditions de vie et la réduction des capacités financières, des réflexes de survie de la population qui a tendance à consacrer l'essentiel des revenus disponibles à la consommation.

Dans ce contexte, les travailleurs du secteur informel se retrouvent dans une situation de vulnérabilité particulière due aux conditions de travail difficiles, voire dangereuses, qui les exposent à des risques certains de santé et/ou d'invalidité. Il s'agit en fait d'un cercle vicieux dans la mesure où la maladie qui immobilise le travailleur réduit sa productivité, ce qui se traduit par une perte de revenu que l'on tentera de résorber, en l'absence de protection sociale, par l'endettement ou la vente d'équipement qui entraînent, à leur tour, le manque de compétitivité, la faillite et par conséquent la pauvreté du chef d'entreprise ou de l'employé. Même s'il paraît utopique aux entreprises du secteur informel de se conformer à toutes les normes officielles relatives à la sécurité sociale, il importe d'attirer l'attention sur les risques les plus graves auxquels les travailleurs peuvent être confrontés afin de les sensibiliser à la nécessité de se prémunir au moins contre la maladie, la vieillesse, l'invalidité et la retraite.

La santé apparaît sans conteste comme un besoin prioritaire. Dans les pays francophones de l'Afrique au sud du Sahara, la dynamique de couverture des soins de santé est passée de la gratuité des soins pour tous à un système contributif. Il faut noter à ce sujet qu'il n'existe aucune assurance santé formelle pour la majorité de la population. Environ 91% de la population active au Sénégal en 1998, 99% au Burkina Faso en 1993 et 97% au Mali en 1993 n'étaient couverts par aucune assurance formelle. Plus généralement, en considérant le pourcentage des personnes assurées en Afrique par rapport aux personnes en âge de travailler, on constate que 90% de cette population ne bénéficie d'aucune protection sociale.

Les groupes couverts par les régimes de sécurité sociale restent essentiellement composés des fonctionnaires et des salariés des grandes entreprises du secteur privé. Le débat sur la protection sociale a été de ce fait longtemps circonscrit au secteur formel dans l'objectif de restaurer l'équilibre financier par l'augmentation des taux de prélèvement sur les salaires et l'on a souvent occulté ou peu abordé la question de son extension à la grande majorité de la population, dont en particulier les travailleurs du secteur informel qui n'ont pas de revenus fixes.

La couverture sociale des divers segments de la population active dans le secteur informel peut être envisagée selon trois approches spécifiques, à savoir, l'assistance sociale, la réforme et l'élargissement de l'assurance sociale du secteur formel et la promotion de programmes alternatifs d'assurance sociale.

a) L'assistance sociale

Elle est fournie à des personnes en détresse qui ne peuvent pas tirer parti des politiques d'emploi productif ou qui sont victimes de catastrophes (inondations, famines, troubles sociaux, etc.). De tels régimes offrent des prestations en nature ou en espèces à des groupes importants comme les enfants, les migrants, les retraités, les réfugiés, ou à certains groupes de travailleurs démunis. Les prestations de l'assistance sociale sont surtout destinées à ceux qui sont dans le besoin immédiat. Mais pour cela, il faut une administration outillée (décentralisation, participation des populations, lutte contre la corruption) pour déterminer les bénéficiaires légitimes, et surtout faire en sorte qu'ils en soient les véritables destinataires finaux.

b) L'élargissement de l'assurance sociale du secteur formel

Dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne francophone, les dispositions légales prévoient une couverture de sécurité sociale pour les fonctionnaires et autres salariés: soins de santé, maternité, risques professionnels, retraite, invalidité, survivants et allocations familiales. Le système mis en place dans la continuité du legs colonial marginalise l'immense majorité des travailleurs dans ces pays. Beaucoup de travailleurs n'entrent pas juridiquement dans le champ opérationnel de la sécurité sociale. Les travailleurs indépendants sont souvent exclus ainsi que les saisonniers, les travailleurs familiaux et les domestiques. Les régimes en vigueur n'englobent pas non plus les entreprises qui n'ont pas la taille minimale en termes de travailleurs ou de personnes dont les revenus sont plus bas que le minimum requis. Certains entrepreneurs du secteur informel estiment pour leur part que le coût de la cotisation des employeurs aux régimes nationaux de sécurité sociale est excessif et ne tient pas compte de leurs spécificités.

Les obstacles objectifs et subjectifs doivent être levés pour permettre d'envisager à court terme la réforme et l'élargissement de l'assurance sociale du secteur formel à certains travailleurs du secteur informel à travers des options particulières. Au Sénégal, par exemple, la Caisse de sécurité sociale collabore avec l'Union nationale des chambres de métiers et les chambres de métiers régionales dans des campagnes de sensibilisation en vue d'encourager les artisans à adhérer individuellement au service de la Caisse pour l'assurance accident du travail.

c) La promotion de programmes alternatifs d'assurance sociale

Il est tout à fait possible pour les travailleurs du secteur informel de monter par une action collective un régime d'assurance sociale qui prendrait leurs besoins prioritaires en charge. En Afrique subsaharienne francophone, la tontine se présente à la fois comme une institution financière et comme un mécanisme d'entraide. Quant aux mutuelles, elles ont pour fonction de collecter l'argent des membres et de le restituer sous forme de crédits d'investissement et de fonctionnement de leurs entreprises ou sous forme de prêts à des fins sociales.

Il existe deux sortes de mutuelles: les mutuelles d'épargne et de crédit qui sont des tontines améliorées, et les mutuelles de santé. Ces différentes organisations sont en fait de véritables systèmes de prévoyance sociale tant dans le principe de fonctionnement (cotisations/prestations) que dans les objectifs poursuivis (couvertures des risques sociaux).

L'amélioration de ces organisations est une voie balisée pour initier, gérer et développer des programmes alternatifs d'assurance sociale des acteurs du secteur informel. L'OIT s'est engagée dans cette perspective en lançant, en 1998, un programme mondial dénommé "Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté" (STEP). Le programme STEP défend les principes de justice et de cohésion sociale par une approche de la protection sociale faisant appel à la solidarité et s'appuyant sur la participation active des travailleurs pour définir et mettre en œuvre des formes appropriées de protection sociale. C'est dans ce cadre qu'il participe à la mise en œuvre de la stratégie d'appui aux mutuelles de santé en Afrique de l'Ouest et du Centre. Les acteurs du développement des mutuelles de santé en Afrique ont institutionnalisé une Concertation qui réunit les responsables de onze pays: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

La concertation est appuyée techniquement et financièrement par:

- l'Association internationale de la mutualité (AIM),
- le Projet assurance maladie de la GTZ,
- le Partenariat pour le réforme de la santé (PHR),
- le Programme d'appui aux mutuelles de santé en Afrique (PROMUSAF),
- le programme STEP/BIT.

Encadré n°5 : "WER WERLE" (Santé pour tous)

Le Programme des femmes en milieu urbain (PRO.FE.MU) est une initiative née de l'union de quatre réseaux regroupant quarante huit associations féminines actives dans les régions de Thiès et Dakar au niveau du petit commerce, de l'artisanat de production et de transformation alimentaire.

L'objectif général du PRO.FE.MU est le renforcement du pouvoir des femmes dans les domaines économique et social, organisationnel et de représentation, santé et droits de la femme. Opérationnel depuis 1992, il a inscrit à son actif plusieurs acquis dont: la création d'un Groupement d'épargne et crédit, la mise en place d'une coopérative d'habitat et surtout la mise sur pied, depuis 1999, de deux mutuelles de micro-assurance santé "Wer Werlé" à Dakar et à Thiès.

La mutuelle de santé est dans son principe un outil de facilitation de l'accès des femmes et de leur famille à des soins de santé de qualité à moindre coût. Elle joue un rôle de relais entre les bénéficiaires du système et les différentes structures sanitaires publiques ou privées.

A ce jour, 1998 opérations de micro-assurance maladie ont permis d'assurer la prise en charge médicale des personnes concernées, dont 893 ont moins de 18 ans. Une attention particulière est aussi portée à la situation des enfants, des orphelins et des handicapés, pour lesquels un système de parrainage a été instauré afin de leur offrir une certaine protection sociale.

Les mutuelles de santé "Wer Werlé" sont le fruit d'un partenariat entre le PRO.FE.MU, le Programme gouvernemental d'appui aux mutuelles de santé, l'ONG OXFAM et le programme STEP du BIT.

Par la décentralisation des activités des mutuelles de santé "Wer Werlé", les promoteurs entendent élargir la base urbaine de participation et de contribution au fonds de solidarité, qui est l'instrument de pérennisation de cette expérience de promotion de la santé pour tous.

Questions de sécurité et d'hygiène au travail

En plus de leurs faibles revenus et de l'absence d'une protection sociale efficace, la majorité des travailleurs dans les pays africains francophones, aussi bien dans le secteur moderne que dans le secteur informel, sont exposés quotidiennement à l'insécurité et à l'absence d'hygiène, avec des risques d'accidents et mise en péril de leur santé, de celle de leurs clients et de la population en général.

De nombreuses activités nécessitent l'utilisation d'équipements dangereux qui exposent les travailleurs à de fréquents accidents. De même, certaines activités fortement polluantes, ainsi que l'absence d'hygiène dans de nombreuses entreprises, menacent gravement la santé des travailleurs et peut avoir des incidences négatives sur la qualité des produits. Les entreprises polluantes situées à proximité des zones d'habitation ou dans des zones très fréquentées constituent des menaces pour la santé des populations et même pour l'environnement. La réglementation mise en place par les États africains en vue de prévenir ces risques n'est pas toujours respectée. Il convient de signaler que cette réglementation est le plus souvent inadaptée et que les États ne disposent pas des moyens de la faire appliquer.

Dans le secteur informel, des problèmes d'insécurité sont constatés dans la plupart des activités et plus particulièrement dans les activités de production et de services. Une insécurité liée à la nature de l'équipement souvent obsolète, peu sûr et parfois dépourvu de dispositif de sécurité. C'est le cas notamment dans certaines activités comme la mécanique et la menuiserie métallique.

Dans de nombreuses entreprises artisanales, la disposition des équipements favorise les risques d'accidents. Une caractéristique importante du secteur informel est la mauvaise répartition des tâches et une occupation peu rationnelle de l'espace. Ces deux facteurs, combinés à la faible taille de la plupart des entreprises artisanales, favorisent des accidents du travail qui peuvent avoir des conséquences parfois irréversibles et entraîner pour les victimes une invalidité partielle ou totale.

Certains acteurs informels travaillent avec un matériel de récupération dont l'utilisation peut s'avérer dangereuse. C'est le cas notamment dans la plupart des activités de production comme la menuiserie, les métiers de la soudure et de la fonderie ou des activités de services de réparation comme la mécanique auto, les métiers de l'audio visuel, les réparations électriques et enfin dans les métiers du BTP. Dans certains cas, l'absence de précaution expose les travailleurs en permanence à de graves dangers en plus des risques d'insécurité liés à la sous-qualification et à la vétusté des équipements.

L'on ne peut manquer de souligner les risques liés à certaines formes de travail nécessitant un déplacement fréquent de matériel lourd, notamment dans certaines activités artisanales, BTP, travaux mécaniques, y compris les activités de commerce caractérisées par de fréquents déplacements de marchandises de poids élevés. Il s'agit de comportements répétitifs qui peuvent avoir des conséquences graves à moyen ou long terme.

De nombreuses activités informelles sont également extrêmement salissantes; il s'agit d'activités comme la teinture, la confection, la menuiserie, la mécanique auto et la forge. Les conditions de mauvaise hygiène et d'insalubrité peuvent également avoir des conséquences négatives sur la qualité des produits et sur la santé des consommateurs.

Les États africains ont généralement mis en place une réglementation sociale obligeant les employeurs et les travailleurs indépendants à prendre certaines dispositions relatives aux activités dangereuses de façon à prévenir les risques d'incendie ou autres accidents majeurs. Les entreprises sont également tenues d'observer un certain nombre de règles en matière d'hygiène pour préserver la santé des travailleurs, la qualité des produits et la santé des populations en général. Il convient ici de signaler qu'il n'y a pas une réglementation spécifique applicable au secteur informel et que le plus souvent, c'est la même réglementation qui s'applique aussi bien au secteur formel qu'au secteur informel. Cela pose le problème de l'adéquation des réglementations en matière d'accident de travail et de sécurité par rapport aux réalités du secteur informel.

Les services compétents de l'État (Inspection du travail et services de l'hygiène) effectuent périodiquement des visites de contrôle auprès des entreprises sur les conditions de sécurité et d'hygiène. Dans l'ensemble, les États africains ne disposent pas de moyens humains et logistiques suffisants pour effectuer des visites régulières. Ce sont généralement les entreprises du secteur moderne qui sont contrôlées. Les activités informelles ne sont généralement concernées que par les contrôles d'hygiène, notamment pour les commerces de produits alimentaires et pour les activités de restauration.

Les contrôles d'hygiène dans l'informel ont principalement pour objectif de protéger les consommateurs plutôt que d'assurer la sécurité des travailleurs. Ils sont effectués également pour

procurer aux États des recettes d'amendes. Les produits alimentaires avariés peuvent être saisis et destinés à la destruction, alors que les micro-entreprises qui ne satisfont pas à un minimum de conditions d'hygiène peuvent être fermées temporairement après des avertissements.

Les contrôles effectués aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel n'ont pas été efficaces dans la mesure où il n'ont pas permis une amélioration durable des conditions de sécurité et d'hygiène dans les entreprises. En plus des faibles moyens humains et logistiques dont disposent les services compétents, la corruption constitue un autre facteur qui explique en grande partie l'inefficacité et les limites des contrôles d'hygiène et de sécurité.

Organisation et représentation des travailleurs du secteur informel

Tirant les enseignements des limites objectives des premières approches d'encadrement des secteurs productifs de l'économie quant à la mobilisation et la pleine participation des acteurs eux-mêmes, les politiques de promotion du secteur informel initiées pendant les années 1980 dans le pays de l'Afrique subsaharienne francophone ont privilégié des stratégies nouvelles d'impulsion et de renforcement de l'auto-organisation.

L'émergence d'organisations à caractère socio-professionnel constitue l'un des faits les plus significatifs de la dynamique sociale en milieu urbain, notamment dans les sous-secteurs commerce et artisanat du secteur informel.

Le mouvement associatif en milieu artisanal n'est pas un phénomène nouveau. D'abord constitués en syndicats pour la défense de leurs intérêts au sein des Chambres de commerce, d'industrie, d'agriculture et d'artisanat dans lesquels ils se sentaient marginalisés, les artisans sont parvenus progressivement à faire percevoir par les autorités politiques la nécessité d'avoir un interlocuteur permanent, autonome et crédible de représentation de l'artisanat. Les chambres de métiers existantes ou en création dans quelques pays constituent le résultat de cette revendication relative à une meilleure prise en compte des spécificités du secteur artisanal dans la définition des politiques de développement économique et social.

Créées en tant qu'institutions d'interface entre les micro-entrepreneurs et l'Etat, les chambres de métiers qui ont fonctionné comme des superstructures de représentation de l'artisanat et des artisans, sont quelque peu désaffectées au profit d'un mouvement de fond porté par des Organisations professionnelles d'artisans et d'artisanses (OPA), engagées dans la structuration du secteur de la base au sommet (du niveau local au niveau national), par corps de métiers (dynamique verticale), ou par filière productive (dynamique horizontale). De même qu'en marge des chambres de commerce et d'industrie, les acteurs informels se sont regroupés à tous les stades pour constituer au sommet des unions fortes à l'image de l'Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal (UNACOIS), qui s'est imposée comme un interlocuteur incontournable de l'Etat et des organisations patronales du secteur formel.

Ces nouvelles formes corporatistes d'organisation qui se posent et s'opposent souvent aux chambres de métiers et autres chambres de commerce et d'industrie gagneraient cependant en efficacité en s'efforçant d'inscrire leur action dans un cadre de synergie et de renforcement institutionnel.

Le bilan de l'organisation et de la représentation des travailleurs du secteur artisanal se présente dans quelques pays comme suit:

- Au Bénin, la Fédération nationale des artisans du Bénin (FENAB) a été créée en 1993. C'est une organisation faîtière qui regroupe 200 associations d'artisans avec plus de 30.000 membres actifs dans tous les corps de métiers. La FENAB assiste et offre des services aux associations membres dans les domaines de la formation, de la promotion commerciale, de la création et de la gestion de mutuelles d'épargne et de crédit pour le financement des micro-entreprises. La FENAB a été soutenue dès sa création par un projet d'assistance technique du BIT financé par le PNUD. Elle participe activement aux consultations gouvernementales sur le code de l'artisanat qui définit le mode de production artisanale, les conditions d'exercice, les mesures de contrôle par la puissance publique, les garanties, avantages et autres mesures incitatives qui pourraient être accordés par l'Etat.
- Au Burkina Faso, il n'existe pas encore de structure faîtière regroupant toutes les organisations d'artisans. On distingue principalement les organisations professionnelles d'artisans mises en place par leurs membres et celles créées avec le soutien des institutions d'appui, dont notamment le Comité de concertation des artisans du Burkina (CCAB), qui a été créé en 1996. Il compte huit regroupements d'organisations communales, provinciales ou régionales auxquelles ont adhéré plus d'une centaine d'associations locales de base regroupant 1200 artisans. Le CCAB a été mis en place dans le cadre du Programme de promotion de l'artisanat au Burkina, qui couvre six provinces et qui est financé par la coopération Suisse. Les divergences de formes entre les dynamiques associatives soutenues par différents organismes de coopération sont à la base de la constitution récente d'une plate-forme de concertation entre les divers pôles d'organisation dans le but d'harmoniser les pratiques dans le milieu.
- En Côte d'Ivoire, il existe plusieurs associations, organisations et syndicats d'artisans dans les domaines du bâtiment, de la mécanique, de l'artisanat d'art, de la ferraille, de la coiffure, de la couture. A Abidjan, on dénombre deux syndicats de couturiers avec près de 6300 membres. La Fédération nationale des professionnels de Côte d'Ivoire (FENAP-CI) est l'organisation faîtière regroupant sur le plan national toutes les associations et organisations d'artisans. La Chambre des métiers nationale de la Côte d'Ivoire (CNMCI) a été créée en 1993. Elle est représentée au niveau de chaque région par une chambre régionale de métiers.
- En Guinée, l'artisanat est peu organisé et rares sont les organisations professionnelles qui ont une représentation significative. A noter l'existence d'une chambre des groupements d'artisans, un Conseil consultatif des artisans (CCA) à Labé et une pseudo fédération nationale (FENAG) qui ambitionne de fédérer à terme la majorité des groupements.
- Au Mali, la Fédération nationale des artisans du Mali (FNAM) a été créée en 1989 dans le cadre du projet de coopération exécuté par le BIT (1982-1992) avec le concours financier de la Suisse. La FNAM, qui fait référence dans la sous-région en matière d'organisation et de représentation des artisans auprès des pouvoirs publics et des partenaires nationaux et internationaux, est comptable de nombreux acquis dans les domaines de la formation et du perfectionnement des artisans, de l'accès aux marchés publics, de l'établissement d'un impôt

unique destiné à mettre un terme à la surtaxation des activités informelles, entre autres. La FNAM, avec ses 458 associations regroupant 19.800 artisans, siège de plein droit au Conseil Économique et Social du Mali et participe depuis 1996 à la Commission mixte chargée de la création et de la mise en place des chambres de métiers. Après la clôture du projet BIT/SNS, la relève de l'appui à la FNAM est assurée, depuis 1993, par les organismes suisse et allemand de coopération au développement.

- En Mauritanie, une réforme récente initiée par le Ministre chargé de l'artisanat tend à définir un schéma national d'organisation du secteur qui prévoit l'émergence de cinq à six fédérations corporatives et une chambre de métiers nationale.
- Au Niger, ce n'est qu'à partir de 1994 que le secteur de l'artisanat a commencé à s'organiser. Après la création d'une Fédération des artisans de Niamey (FRANI), divers groupements régionaux ont vu le jour pour aboutir, en 1999, à la création de la Fédération nationale des artisans du Niger (FNAN), qui réunit actuellement 250 associations, groupements et syndicats avec plus de 20 000 membres exerçant dans les divers corps de métiers. La FNAN, qui compte huit fédérations régionales, entretient des relations de partenariat avec tous les organismes et institutions d'appui à l'artisanat tant sur le plan national qu'international.
- Le Sénégal a développé depuis 1977 une expérience pionnière en matière d'organisation de l'artisanat à travers la création des chambres de métiers régionales coordonnées par une Union nationale des chambres de métiers. Ces organismes consulaires, dotés d'un statut d'établissement public à caractère professionnel, sont opérationnels depuis 1981. Elles n'ont toutefois pas réussi à gagner le pari de la mobilisation de l'écrasante majorité des artisans qui s'organise autrement dans des associations, coopératives, GIE, ONG, etc. On dénombre actuellement plusieurs fédérations régionales ou nationales d'associations d'artisans. Les plus représentatives sont actives dans la filière habillement, les cuirs et peaux, la restauration, le métal, la mécanique, la bijouterie, notamment.
- Au Togo, il n'existe pas non plus de structure fédérative des 60 associations, organisations et syndicats d'artisans qui ont été dénombrés au niveau national. On note cependant l'affiliation de certains syndicats d'artisans à des syndicats nationaux et internationaux. Le Syndicat national des tailleurs et couturières du Togo (SYNTACTO) est affilié à la Confédération syndicale des travailleurs du Togo (CSTT) et à la Fédération internationale des travailleurs du textile et de l'habillement (FITTH) par l'intermédiaire de la Confédération mondiale des travailleurs (CMT). Le Syndicat national des coiffeurs et coiffeuses du Togo (SYNACOIFTO) est affilié à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL).

Au total, en Afrique de l'Ouest francophone, des centaines d'associations appuyées par la coopération bilatérale et multilatérale, les ONG et autres partenaires sociaux oeuvrent pour un développement économique et social qui intègre les réalités et les aspirations du monde artisanal. Pour consolider ces organisations et élargir leurs perspectives de développement, le BIT a notamment entrepris de nombreuses actions visant à favoriser les rencontres et les échanges. La dynamique relationnelle impulsée depuis la rencontre de Kigali (1989) a été poursuivie dans le cadre de séminaires sous-régionaux organisés au Mali (1989), au Bénin (1992), au Burkina Faso (1992) et en Côte d'Ivoire (1993). Reprise et développée par les responsables d'organisations

professionnelles, l'idée de création d'un réseau d'échanges inter-artisans a évolué à l'initiative de la FNAM pour aboutir à la naissance de la Confédération des artisans de l'Afrique de l'Ouest (CAAO), qui a été portée sur les fonts baptismaux par l'Assemblée générale constitutive, qui s'est tenue du 5 au 7 mars 1998 à Bamako. La CAAO compte parmi ses membres actuels des organisations professionnelles d'artisans du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal.

Depuis 2001, cette structure bénéficie de l'appui d'un programme intégré du BIT visant au renforcement des organisations professionnelles, des structures d'appui et des services publics chargés de la promotion de l'artisanat dans les huit pays membres de l'UEMOA, ainsi que la Guinée, le Cap Vert et la Mauritanie. Il s'agit du Programme pour un artisanat compétitif par des transferts et des échanges (PACTE). Ce programme ambitionne de bâtir un partenariat efficace entre les acteurs du secteur pour définir et mettre en oeuvre des stratégies de renforcement de la compétitivité des entreprises artisanales, d'amélioration des conditions de travail et des revenus, ainsi que d'amélioration de l'environnement des entreprises artisanales en termes de réglementation et d'appui. Les domaines d'intervention du PACTE concernent l'information et l'échange d'expériences, le renforcement des capacités des organisations de micro et petits entrepreneurs, la micro-finance et la protection sociale des travailleurs.

Le PACTE est un programme expérimental de deux années. Une seconde phase de consolidation des mécanismes d'appui et de transfert des missions pour la pérennisation des acquis pourrait suivre.

Encadré n°6: La Confédération des Artisans de l'Afrique de l'Ouest (CAAO)

Les artisans des pays membres de l'UEMOA, décidés à cheminer dans le sillage de cette institution sous-régionale d'intégration, ont convenu de créer, après une longue gestation, un cadre communautaire de concertation et d'échanges. C'est la Confédération des artisans de l'Afrique de l'Ouest qui en tient lieu. Elle a été portée sur les fonts baptismaux au cours de l'Assemblée générale constitutive qui s'est tenue à Bamako au Mali du 5 au 7 mars 1998.

La CAAO regroupe des associations d'artisans impliqués dans un processus d'unification et de renforcement mutuel en vue de la promotion du secteur artisanal, aux niveaux local, régional, national, sous-régional, international. Les organisations pionnières fondatrices de la CAAO sont:

1. La Fédération Nationale des Artisans du Bénin (FENAB), qui compte 200 associations de base implantées sur toute l'étendue du territoire national, avec un effectif de 30.000 membres actifs, tous corps de métiers confondus.

2. Le Comité de concertation des artisans du Burkina Faso (CCAB), créé en 1996, réunit plus d'une centaine d'organisations de niveau communal, provincial ou régional. Plus de 90% des artisans du pays sont membres de la CCAB.

3. La Fédération nationale des artisans professionnels de Côte-d'Ivoire (FENAP-CI) est créée le 13 septembre 1997, entre le Syndicat national des artisans de Côte-d'Ivoire, l'Union des coopératives de promotion artisanale de Côte d'Ivoire (UCOPACI), l'Association du village des artisans de Grand Bassam (AVAB) et le Syndicat des bouchers et charcutiers unis de Côte d'Ivoire (SYBCUCI).

4. La Fédération nationale des artisans du Mali (FNAM), formée en 1989/1990 par dix-neuf associations, étendue en 1992 à trente-neuf associations, compte actuellement 245 associations de base, dont 54 associations de femmes, 115 associations d'hommes et 76 associations mixtes. La FNAM regroupe près de 20.000 membres, dont 40% de femmes.

5. L'Union nationale des chambres de métiers de Mauritanie a été créée en 1994 par trois chambres de métiers de Nouakchott, réunissant respectivement des professionnels de l'artisanat dit traditionnel, de l'artisanat dit moderne et de l'artisanat féminin. Cette Union, qui compte deux regroupements régionaux, a un effectif de 10.942 membres.

6. La Fédération régionale des artisans de Niamey (FRANI), créée le 17 novembre 1996 et reconnue officiellement le 14 mars 1997, se compose de 20 regroupements d'artisans de tous corps de métiers.

7. La Fédération des professionnels du cuir de Thiès est fondée le 20 février 1994 par les artisans du cuir de la région de Thiès au Sénégal. Elle réunit 200 membres actifs dans la tannerie (femmes mauresques essentiellement), la cordonnerie et la maroquinerie.

Le siège de la CAAO est provisoirement fixé à Bamako et la FNAM assure la présidence de l'organisation qui articule son intervention autour d'activités de formation et de perfectionnement, de recherche de financement pour ses activités et de collecte de données fiables pour alimenter un système d'échanges d'information et de communication adapté aux nouvelles technologies.

Mais la CAAO végète depuis le 2^{ème} Congrès ordinaire, tenu à Thiès (Sénégal) en l'an 2000, ce qui se reflète dans le bilan mitigé présenté par le Président de la Confédération au cours de l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée du 27 au 29 décembre 2001 à Abidjan (Côte d'Ivoire). A l'occasion de cette importante réunion, la CAAO a enregistré l'adhésion des organisations d'artisans de la République de Guinée, et un plan d'action pour 2002/2003 a été adopté pour assurer la relance des activités concrètes de promotion de l'artisanat dans la sous-région. La CAAO, au-delà de ses difficultés de fonctionnement, constitue tout de même une évolution sans précédent dans l'organisation et la prise en charge des problèmes de l'artisanat par les artisans eux-mêmes.

La Direction du développement de la coopération Suisse, le BIT (PACTE), la coopération allemande (GTZ) et l'UEMOA (Programme communautaire de développement de l'artisanat), ont entrepris d'accompagner et d'appuyer solidairement la dynamique nouvelle impulsée par la CAAO.

Octroi d'espaces aménagés et de services de base pour le secteur informel

La plupart des grandes villes africaines sont caractérisées par une croissance rapide de la population et une insuffisance des infrastructures de base (santé, éducation, eau, assainissement, réseau routier, transport, télécommunications). Ainsi, l'accroissement rapide de la population urbaine, l'insuffisance des infrastructures et les occupations anarchiques expliquent en grande partie la détérioration constante du cadre de vie en milieu urbain.

Les occupations irrégulières sont essentiellement le fait des acteurs informels, dont la majorité se trouve dans un niveau élevé de pauvreté, et ne dispose pas de revenus leur permettant d'accéder à la propriété foncière et bâtie ou de respecter les réglementations et procédures relatives aux attributions de terrain pour la construction. Toutes ces raisons font qu'ils logent et travaillent souvent dans des installations de fortune.

Le développement du secteur informel s'est accompagné du développement des bidonvilles où vivent les acteurs informels et les travailleurs faiblement rémunérés du secteur moderne. En fait, il n'est pas facile de faire une délimitation précise entre les bidonvilles et les quartiers spontanés, dans la mesure où leur mode d'implantation et de développement est pratiquement toujours le même. Les populations pauvres, n'ayant aucune autre alternative pour se loger, ciblent les terrains vagues en attente d'être viabilisés et y construisent des abris de fortune, mettant ainsi les autorités compétentes devant le fait accompli. Celles-ci peuvent être amenées à réagir par des politiques de déguerpissement ou de restructuration, ou de régularisation foncière. Les politiques de restructuration sont de plus en plus fréquentes et sont appuyées par les partenaires au développement. Il s'agit, pour l'essentiel, de permettre aux populations concernées d'acquérir des titres de propriété en bonne et due forme et de bénéficier d'un minimum d'équipements et d'infrastructures sociales de base à la gestion desquels elles participent, y compris financièrement.

La plupart du temps, les États africains, par manque de moyens ou de volonté politique, observent une attitude d'immobilisme face au développement des bidonvilles, ce qui a pour conséquence une aggravation de la situation sociale des populations concernées, avec des répercussions négatives sur le cadre et les conditions de vie. Les occupations anarchiques, du fait de l'exercice d'activités informelles, constituent un facteur essentiel d'aggravation de la détérioration du cadre de vie dans les grandes villes africaines, rendant parfois difficiles le déplacement des piétons et la circulation des véhicules.

La majorité des acteurs informels n'est pas en mesure d'acquitter le prix d'un terrain, d'un magasin ou simplement du loyer mensuel dans les grands centres urbains, ce qui fait que le commerce sur des étals, ou aux abords des grands marchés, est assez fréquent dans les villes africaines. Les artisans aussi occupent le plus souvent des locaux précaires installés illégalement; il est vrai cependant que certains artisans travaillent à domicile ou dans des locaux pris en location.

Pour faire face aux encombrements créés par les installations irrégulières des acteurs informels, les États africains ainsi que les collectivités locales ont initié depuis un certain nombre d'années des politiques d'aménagement de cantines et de création de centres artisanaux. L'objectif visé est de permettre aux acteurs informels d'améliorer leurs conditions d'installation, de sécurité dans le travail et d'accéder à certains services de base comme l'eau, et l'électricité. Mieux, certains États africains

ont décidé, dans le cadre de leur politique d'urbanisation, de prévoir des espaces aménagés réservés aux acteurs informels. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la création de zones artisanales dans toutes les grandes villes africaines.

Les différentes mesures relatives à la création de cantines, de centres artisanaux, ou bien la réservation d'espaces aménagés lors des opérations de viabilisation, ont contribué à l'amélioration des conditions d'installation et de sécurité des acteurs informels tout en tenant compte de certaines spécificités: faiblesse des revenus, emplacements pas trop éloignés des centres urbains et des lieux d'approvisionnement. Les cantines sont généralement construites aux abords des grands marchés et des rues très fréquentées. Elles sont soit louées ou vendues aux acteurs informels à des prix abordables. Les centres artisanaux sont également aménagés de telle sorte qu'ils ne soient pas éloignés des centres urbains. Ces centres présentent une diversité d'activités artisanales et constituent dans la plupart des villes africaines une destination privilégiée des touristes.

Dans certains programmes de viabilisation, des espaces réservés aux acteurs informels et en particulier aux artisans, ont été prévus; mais il convient de faire remarquer que cela n'est pas toujours le cas, compte tenu de la forte pression foncière. Il est également fréquent de voir de nombreux opérateurs économiques qui, après avoir négocié le statut d'artisan, accaparent une bonne partie des espaces réservés et procèdent à des spéculations foncières. C'est pourquoi de nombreuses zones artisanales en Afrique sont détournées de leur vocation et transformées pour une grande partie de leur superficie en zones d'habitation. Pour l'avenir, les programmes d'aménagement et de gestion urbaine devraient non seulement veiller à démultiplier les espaces réservés mais également exercer un contrôle rigoureux pour que ces zones reviennent effectivement aux acteurs informels et soient implantées dans des endroits qui favorisent une proximité avec la clientèle.

Encadré n° 7: Programme de restructuration et d'amélioration de l'habitat spontané

L'une des principales conséquences de l'urbanisation rapide en Afrique est la prolifération des quartiers d'occupation spontanée, qui représentent au Sénégal de 30% (moyenne nationale) à 45% (à Dakar, la capitale) de l'habitat total. C'est dans ces quartiers populeux, insalubres, sous-équipés et pauvres en général, que vivent et/ou travaillent la grande majorité des actifs du secteur informel. Il y a là une réalité qui reflète les difficultés d'organisation, de planification et de gestion urbaine dans les pays africains.

Pour faire face aux désordres liés à la croissance urbaine et lutter contre la pauvreté, le gouvernement du Sénégal a initié, avec le soutien de la coopération allemande, un programme de restructuration et de régularisation foncière des quartiers spontanés. Le projet, dont la mise en œuvre implique la participation des différents acteurs (État, collectivités locales, ONG et associations communautaires de base) a démarré en 1986 à Dalifort, un quartier de la ville de Dakar qui s'étend sur 16 ha avec 7.000 résidents permanents.

Les principales réalisations concernent:

- l'organisation des bénéficiaires de parcelles d'habitation en Groupement d'intérêt économique (GIE);
- la restructuration du quartier par la réalisation d'infrastructures de base et d'équipements communautaires (voies d'accès, adduction d'eau, électrification, création d'une école élémentaire et d'un poste de santé, système d'assainissement individuel et semi-collectif, aménagement d'un marché);
- la sécurisation foncière permettant aux populations concernées d'acquérir des parcelles à des prix préférentiels (le m² à 4\$ E.U contre 40 \$E.U. sur le marché foncier);
- l'amélioration et la transformation de l'habitat (les constructions en dur sont passées de 7% à 48 %);
- l'implication des femmes (11% des chefs de ménage sont devenues propriétaires) dans des activités socio-économiques génératrices de revenus.

Les résultats probants du programme ont été reconnus et distingués comme relevant d'une pratique réussie, à l'occasion du Sommet mondial des villes à Istanbul en 1996, à l'Exposition universelle de Hanovre en 2000 et à la conférence d'évaluation "Istanbul+5", qui s'est tenue à New York en juin 2001.

Pour pérenniser le programme et promouvoir une dynamique favorable à sa répliquabilité, de nouveaux instruments d'opération ont été mis en place, à savoir:

- le Fonds national de restructuration et de régularisation foncière, alimenté par les recettes tirées de la vente des parcelles, est destiné à assurer le financement des opérations de viabilisation de terrain.
- la Fondation Droit à la Ville, qui est un opérateur autonome de droit privé, assure la maîtrise d'ouvrage délégué pour l'aménagement et l'équipement des quartiers.

L'action combinée de ces deux structures est au service de la mission fondamentale de réduction, voire d'élimination des occupations irrégulières par l'aménagement préalable de zones d'habitation ou d'activités dans des zones d'aménagement concerté qui constituent désormais le cadre de partenariat pour la promotion d'une planification et d'une gestion urbaine d'anticipation et de prévention.

4. Conclusion

L'application généralisée à partir des années 1980 des prescriptions imposées par les institutions financières internationales (Banque Mondiale, FMI) en faveur des plans d'ajustement structurel en vue de la stabilisation, du rétablissement des grands équilibres macro-économiques et de la relance de la croissance, ont engendré des conséquences sociales désastreuses, avec notamment l'aggravation de la pauvreté et l'accélération du processus d'informalisation de l'économie dans les pays en voie de développement, dont certains sont aujourd'hui classés parmi les pays pauvres très endettés.

A l'évidence, la pauvreté entretient des liens de causalité et de proportionnalité directes avec l'expansion des activités informelles dans les pays de l'Afrique subsaharienne francophone. Le secteur informel occupe 50 à 80% de l'emploi urbain, et sa contribution au produit national brut tend à s'accroître, le plaçant souvent en deuxième position après l'agriculture, mais devant le secteur moderne. L'économie informelle joue ainsi un rôle appréciable et de plus en plus apprécié par les gouvernements et les partenaires au développement, qui se trouvent placés devant le dilemme suivant: comment faciliter son intégration progressive dans l'économie et les institutions nationales, de manière à accroître ses performances et améliorer la protection sociale des travailleurs, sans pour autant réduire sa capacité d'absorber de la main-d'œuvre et de générer des revenus?

Il ressort des enseignements tirés de la mise en œuvre des nombreuses initiatives gouvernementales et non gouvernementales entreprises pour l'amélioration du sort des travailleurs du secteur informel avec l'appui de la coopération internationale et de l'OIT en particulier que: "s'ils sont bien orientés et appliquent des méthodes offrant aux couches défavorisées les moyens d'influer sur les décisions qui affectent leur existence, les programmes d'appui au secteur informel peuvent s'avérer beaucoup plus efficaces en matière de promotion de l'emploi, de la production et de la lutte contre la pauvreté que certains programmes en faveur du secteur moderne".¹⁰

La Recommandation n° 169 de l'OIT concernant les politiques de l'emploi ainsi que les dispositions complémentaires adoptées en 1984, appellent les pays à reconnaître l'importance du secteur informel comme source d'emplois et à chercher à lui étendre progressivement des mesures de réglementation. Les mesures à préconiser doivent plus généralement tenir compte de l'ampleur, de la complexité et de l'hétérogénéité qui caractérisent les activités informelles.

Pour élaborer une politique adaptée à l'économie informelle, il y a une nécessité première de collecter des informations pertinentes et fiables permettant de connaître sa taille, sa structure, ses modalités de fonctionnement, de même que les contraintes et potentialités résultant des formes spécifiques d'exploitation des diverses activités artisanales ou commerciales, entre autres. Tant que les micro-entreprises informelles n'auront pas au préalable bénéficié d'une politique de promotion, leur offrant de nouvelles perspectives d'insertion dans l'environnement économique et institutionnel, il semble irréaliste de vouloir leur appliquer une législation contraignante, onéreuse et à maints égards inadaptée à leur mode de fonctionnement.

Il s'agit plutôt en la matière de songer à une réforme du système légal pour éliminer les restrictions et lourdeurs des procédures en vigueur, afin d'intégrer tous les travailleurs au sein d'une nouvelle légalité à définir, dans le cadre d'un dialogue social qui implique des organisations que les acteurs du secteur informel auront créées eux-mêmes, ou choisies pour les représenter. Il importe, d'autre part, de développer l'éducation et la formation afin de lutter contre l'exclusion, d'améliorer la rentabilité des entreprises, l'employabilité et la productivité des travailleurs, afin de transformer progressivement les activités informelles dans l'optique du travail décent.

A ce sujet, le Secrétaire Général de l'ONU déclarait dans son rapport au Sommet du Millénaire de septembre 2000 que *"l'une des huit modalités prioritaires de lutte contre la pauvreté est de définir des stratégies qui permettent aux jeunes du monde entier de trouver un*

¹⁰ "L'économie informelle en Afrique Francophone", C. Maldonado.

emploi décent’. Alors que le Directeur Général du BIT considérait devant la 89^{ème} session de la Conférence internationale du Travail (2001) que la réduction du déficit de travail décent constituait un défi mondial au seuil du 21^{ème} siècle, et que c’était aussi la meilleure voie pour faire reculer la pauvreté et donner à l’économie mondiale une plus grande légitimité.

Les stratégies de promotion du travail décent, dans le contexte économique des pays de l’Afrique subsaharienne francophone, doivent privilégier des approches concertées et intégrées et éviter de vouloir à tout prix formaliser l’informel ou, encore moins, informaliser le formel. Il s’agit plutôt de trouver des instances de régulation adéquate, d’appliquer les mêmes normes et principes juridiques, mais avec des tolérances et des pratiques tenant compte des spécificités des activités informelles et, plus particulièrement, de l’augmentation rapide et préoccupante des effectifs féminins dans les activités précaires de survie du secteur informel.

Discriminées et minoritaires dans l’emploi formel, majoritaires dans le secteur informel où elles sont cependant confinées pour l’essentiel dans des activités peu productives et mal rémunérées, les femmes constituent un groupe certes vulnérable, mais suffisamment motivé et mobilisé qui doit faire l’objet d’une sollicitude particulière dans les stratégies de développement qui se déclinent présentement en Afrique subsaharienne francophone à travers des programmes de lutte contre la pauvreté urbaine et rurale.

Bibliographie

BIT: "Réduire le déficit du travail décent". Rapport du Directeur Général à la Conférence internationale du Travail, 89^{ème} session, Genève, 2001.

___: "Activités de l'OIT concernant le secteur informel urbain: Évaluation thématique". Conseil d'administration, Commission de l'emploi et de la politique sociale, document GB 277/ ESP/1/1, Genève, mars 2000.

___: "L'emploi dans le secteur informel: enjeux et action future". Conseil d'administration: Commission de l'emploi et de la politique sociale, document GB 277/ ESP/1/2, Genève, mars 2000.

___: "Un travail décent". Rapport du Directeur Général à la Conférence internationale du Travail, 87^{ème} session, Genève, 1999.

___: "Les syndicats et le secteur informel: Pour une stratégie globale". Document d'information. Colloque international sur l'organisation des travailleurs du secteur non structuré, Genève, 1999.

___: "Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi"; Conférence internationale du Travail, 86^{ème} session, Genève, 1998.

BIT/EMAS: "Réformes économiques, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique de l'Ouest francophone: Pour un renforcement du dialogue social". Dakar, 27-29 avril 1998. EMAS/POLEMP.

_____ : "Pour un système intégré de formation dans le secteur artisanal". Dakar, 1998.

_____ : "Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés dans l'UMOA".. BIT/EMAS/BCEAO/PA-SMEC /MRDM, Dakar 1998.

Charmes, J.: "Informal sector, Poverty and Gender: a review of empirical evidence". Document préparé pour le World Development Report 2000, Washington, Banque Mondiale, 2000.

_____.: "Gender and informal sector: Contribution to the World's Women 2000", Trends and Statistics, Division de la Statistique, Nations Unies, 1999.

Dia, Ibrahima Amadou: "Réussite sociale chez les commerçantes et les commerçants du marché de Sor de Saint-Louis. Socio-anthropologie des représentations sociales et des stratégies". UGB/SL, DEA Sociologie, sous la direction de Gora Mbodji, 1999.

_____ : "Stratégies des acteurs et mécanismes de reproduction du secteur informel: les commerçants et les commerçantes de Saint-Louis (marché de Sor) ". UGB/SL: maîtrise sociologie sous la direction de Abdoulaye Niang, 1998.

Fluitman, F.: "La formation au travail dans le secteur informel en Afrique, un sujet à l'ordre du jour pour les années 1990", document de recherche N° 16, BIT, Genève 1990.

Gaufryau, B.: "Secteur informel, fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales, le cas du Congo", document de recherche n° 10, BIT, Genève, 1997.

Gaufryau, B. et Maldonado, C.: "Secteur informel, fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales, le cas de:

- Côte d'Ivoire", document de recherche n° 13, BIT, Genève, 1997.
- Burkina Faso", document de recherche n°12, BIT, Genève, 1997.
- Rwanda", document de recherche n°14, BIT, Genève, 1998.
- Sénégal", document de recherche n°11, BIT, Genève, 1997.

Kanté, S.: "Partenariat pour un artisanat compétitif par des transferts et des échanges (PACTE): Identification des partenaires au Sénégal" - Etude nationale, Dakar, BIT/EMAS 2000.

_____.: "Axes stratégiques de développement d'un artisanat compétitif au Sénégal", Dakar, BIT/EMANO, 1996.

Maldonado, C.: "Secteur informel: fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales: le cas du Bénin", document de recherche n° 18, BIT, Genève, 1998.

Maldonado, C. et Gasarian, J.: "Secteur informel: fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales: le cas du Niger", document de recherche n° 20, BIT, Genève, 1998.

Maldonado, C., Gaufryau, B. et autres auteurs, "L'économie informelle en Afrique francophone: structure, dynamiques et politiques", BIT, Genève, 2001.

Maldonado, C. et autres auteurs: "Le secteur informel en Afrique, face aux contraintes légales et institutionnelles", BIT, Genève, 1999.

Maldonado, C.: "Manuel méthodologique pour le recensement des établissements économiques informels", BIT, Genève 1998.

Panhuys, H. et Gasarian, J.: "Secteur informel: fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales: le cas du Gabon", document de recherche n° 19; BIT, Genève, 1998.

PNUD: "Rapport mondial sur le développement humain". Economica, Paris, 1997.

Silvestre, E. et Sarr, S.: "Historique d'une décennie d'appui au secteur informel du Mali". Document de recherche n° A-6 ; BIT, Genève, 1993.

Toussaint, E.: "La finance contre les peuples, la bourse ou la vie", Bruxelles, 1999.

Documents du Secteur de l'emploi sur l'économie informelle*

"Decent Work and the Informal Economy: Abstracts of working papers".

"Travail décent et économie informelle: résumés de documents".

"Trabajo decente y economía informal: resúmenes de documentos".

- 1F. "Mondialisation et économie informelle: l'impact de la mondialisation des échanges et des investissements sur les travailleurs pauvres", de Marilyn Carr et Martha Alter Chen.
- 2F. "Cadre stratégique d'appui aux travailleurs de l'économie informelle", de Martha Alter Chen, Renana Jhabvala et Frances Lund.
- 3F. "Les normes internationales du travail et le secteur informel: Evolution et dilemmes", de Charlotta Schlyter.
4. "The Informal Sector in Asia from the Decent Work Perspective", de Nurul Amin.
5. "Towards Decent Work in the Informal Sector: The Case of Egypt", de Alia El Mahdi (disponible en format électronique uniquement).
6. "Good Practice Study in Shanghai: Employment Services for the Informal Economy", de Jude Howell.
7. "Decent Work in the Informal Sector: CEE/CIS Region", de Bettina Musiolek (disponible en format électronique uniquement).
8. "Federation of trade unions of Macedonia", de Liljana Jankulovska (disponible en format électronique uniquement).
9. "A profile of informal employment: The case of Georgia", de Sabine Bernabé.
10. "The informal sector in Sub-Saharan Africa", de Pat Horn, Jantije Xaba and Shirin Motala.
11. "Federation of Kenyan Employers: Case study", de Charles O. Nyangute (disponible en format électronique uniquement).
12. "Decent work in the informal sector: Latin America", de Jim Thomas (disponible en format électronique uniquement).
13. "Initiatives permettant de promouvoir des emplois de qualité et d'améliorer la productivité dans le secteur informel: Une étude de cas au Sénégal", de Youssoufa Wade.

14. “Informal Finance in the Informal Economy: Promoting Decent Work among the Working Poor”, de Michael Aliber.
15. “Le secteur informel en Afrique subsaharienne francophone: vers la promotion d’un travail décent ”, de Soulye Kanté.

* Pour les publications en format électronique, voir le site internet sur l'économie informelle: www.ilo.org/infeco